

# EPPE



SERIE EPPE 3  
**OUTIL DE DIAGNOSTIC  
DU SYSTÈME D'EPPE**





## SERIE EPPE

Considérant les enfants de la naissance à 8 ans, l'Éducation et la Prise en charge de la Petite Enfance, également appelées EPPE, « vise le développement holistique des besoins sociaux, émotionnels, cognitifs et physiques de l'enfant afin de construire une base solide et large pour l'apprentissage et le bien-être tout au long de la vie » (UNESCO). Ce n'est pas seulement à ce stade de la vie que le développement des personnes est le plus crucial, c'est également à ce stade que l'environnement qui les entoure est le plus influent. Il est donc nécessaire de pouvoir garantir à chaque enfant un accès de qualité et équitable à l'éducation, aux soins, à la santé, à la nutrition et à la protection.

Conformément à la cible 4.2 de l'Objectif 4 du Développement Durable qui stipule que « d'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation pré primaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ». Le BIE-UNESCO, chargé de soutenir les États membres dans l'élaboration des curricula a élaboré la « Série EPPE ». Ces publications constituent une collection d'outils, de mesures et de bonnes pratiques en matière d'EPPE et capitalisent la mise en œuvre des résultats des activités du BIE sur le terrain. Ainsi, l'objectif des publications est de partager les pratiques pour contribuer à l'amélioration d'un environnement propice au développement des enfants tout en leur fournissant les outils nécessaires pour devenir des citoyens responsables.

Les numéros de cette Série EPPE doivent être considérés comme des instruments de travail, des documents vivants, ouverts et en constante évolution, destinés à inspirer les décideurs politiques et les professionnel(le)s de la petite enfance, à créer des programmes et des outils de meilleure qualité (outils, curricula, documents politiques et processus de formation) avec pour objectif final de donner aux enfants les meilleures chances éducatives possibles dès leurs premières années.

UNESCO-BIE, Genève, 2021 | [www.ibe-unesco.org](http://www.ibe-unesco.org)

Directeur

M Yao Ydo

[y.ydo@unesco.org](mailto:y.ydo@unesco.org)

Coordonné par

M Cristian Fabbi

[c.fabbi@unesco.org](mailto:c.fabbi@unesco.org)

Chercheurs et contributeurs

Mme Amapola Alama

M Christian Morabito

Mme Eloïse Drure

M Eric Hamilton

M James Scott Diez

Mme Kosala Karunakaran

HECDI par

Mme Sally Brinkman

Piloté en

République du Cameroun,

Royaume de eSwatini,

République démocratique populaire du Laos,

République du Rwanda,

République des Seychelles

Citer comme :

UNESCO-BIE (2021),

*Outil de diagnostic du système*

*de l'Éducation et la Prise en charge*

*de la Petite Enfance (EPPE),*

Genève, UNESCO-BIE.

Graphisme

M Fabio Lucenti

Février 2021, Version 1



Financé par

دبي العطاء

Dubai Cares

# EPPE

SERIE EPPE 3

## OUTIL DE DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'EPPE





## Introduction du BIE

**C'**est au cours de leurs premières années que les enfants reçoivent les clés éducatives nécessaires à l'acquisition des compétences qui influenceront leur vie future. C'est pourquoi le développement et l'éducation des plus jeunes sont au cœur des préoccupations du BIE. Le développement des prototypes encadrant l'EPPE et présentant le système global de l'Éducation et la Prise en charge de la Petite Enfance (EPPE) reflète les valeurs et le mandat du BIE comme le respect du développement curriculaire et global pour assurer aux apprenants de tout âge une éducation de qualité. Le cadrage de l'EPPE est soutenu par une série de documents dont le présent Prototype de diagnostic du système de l'EPPE. Sa raison d'être est de proposer un inventaire détaillé des six domaines de l'EPPE (incluant la prise en compte des considérations culturelles locales, nationales et régionales, les politiques en lien avec l'EPPE, l'appareil normatif, etc) afin de proposer un système national de l'EPPE holistique à l'attention des États. Un document de cadrage de l'organisation nationale de l'EPPE dessinant notamment les contours d'un Comité national en charge de la mise en place d'un système de l'EPPE cohérent.

Ainsi, le Prototype de diagnostic du système de l'EPPE contient les critères de qualité pour être une référence dans le domaine de l'EPPE tout en répondant à la poursuite des Objectifs du Développement Durable en particulier l'ODD4 pour une éducation de qualité pour tous en particulier la cible 4.2 relatif à l'éducation et la prise en charge de la petite enfance.

Je souhaite à tous les utilisateurs de ce document une bonne utilisation.

**M. Yao Ydo**  
Directeur du BIE





## Introduction de Dubai Cares

L'Éducation et la Prise en charge de la Petite Enfance (EPPE) font partie intégrante du mandat de Dubai Cares, qui consiste à garantir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés un accès équitable à une éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité. Nous croyons fermement au rôle que joue l'EPPE dans la promotion du développement social, émotionnel, physique et cognitif global des enfants. Grâce à nos solides partenariats, à notre soutien à la recherche, à la défense des droits et aux plateformes mondiales, nous visons à mettre en place des systèmes éducatifs résilients et durables par le biais d'interventions fondées sur des preuves et axées sur le renforcement des capacités et des systèmes.

Nous sommes heureux de constater les résultats solides et significatifs obtenus grâce à notre partenariat avec le Bureau International d'Éducation de l'UNESCO (BIE-UNESCO). Le soutien important qu'ils ont apporté aux quatre pays dans le cadre de ce partenariat (Laos, Rwanda, Cameroun et Eswatini) pendant plus de quatre ans, a permis d'élaborer des prototypes, des lignes directrices, des outils de suivi et d'évaluation et des mécanismes de prestation de services d'EPPE solides et reproductibles. En outre, l'une des principales étapes de cette initiative a été l'élaboration du cadre de l'Indice Holistique du Développement de la Petite enfance (HECDI), qui fournit des indicateurs et des objectifs pour un suivi plus complet du développement de l'enfant, pouvant être appliqué à la fois au niveau national et international.

Nous sommes convaincus que la série et les outils qui ont été mis au point contribueraient grandement à l'ensemble des connaissances existantes en matière d'EPPE et permettraient de mieux informer les praticiens et les responsables politiques, non seulement dans les pays spécifiques compris dans ce partenariat, mais aussi pour les pays qui cherchent à renforcer les cadres et les modalités d'EPPE existants. Nous espérons également que cette initiative créera un espace de dialogue, de complémentarité et de collaboration indispensable aux niveaux national et international, et que davantage de partenaires convergeront et travailleront ensemble pour que l'EPPE soit correctement intégrée dans les politiques et les pratiques.

Son Excellence Dr. **Tariq Al Gurg**,  
Directeur Général de Dubai Cares  
et Membre de son Conseil d'Administration



## Contents

INTRODUCTION DU BIE .....	7
INTRODUCTION DE DUBAI CARES .....	9
GLOSSAIRE .....	15
1. CONTEXTE .....	17
2. OUTIL DE DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'EPPE .....	21
3. AUDIENCE.....	25
4. RECHERCHE SOUTENANT UN INVESTISSEMENT VIGOUREUX ET SYSTÉMIQUE DANS L'EPPE.....	27
4.1 Avantages à long terme .....	27
4.2 Avantages à court terme et immédiats .....	28
4.3 Résultats d'apprentissage .....	30
5. RECADRER LE SYSTÈME DE L'EPPE .....	33
6. INVENTAIRE DES SERVICES DE L'EPPE : ANALYSE ET DIAGNOSTIC.....	39
6.1 Des enquêtes d'inventaire de base qui s'appliquent à chaque secteur et domaine ..	39
7. DÉVELOPPER LA STRATÉGIE DES SYSTÈMES .....	43
8. CADRE INSTITUTIONNEL.....	47
8.1 Enquêtes sur le cadre institutionnel .....	48
9. CADRE LEGAL .....	53
9.1 Enquêtes sur le cadre legal.....	54
10. CADRE POLITIQUE .....	59
10.1 Enquêtes sur le cadre politique .....	60
11. CADRE DE PROGRAMME.....	65
11.1 Enquêtes sur le cadre de programme.....	69
12. CADRE FINANCIER .....	75
12.1 Enquêtes sur le cadre financier .....	76

<b>13. MONITORING AND EVALUATION FRAMEWORK.....</b>	<b>81</b>
13.1 Enquêtes sur le cadre de suivi et d'évaluation.....	83
<b>14. CONTEXTE CULTUREL .....</b>	<b>87</b>
14.1 Cultural context probes .....	88
<b>ANNEXE : TABLEAU D'EXEMPLES</b>	
<b>DE PROGRAMMES COMMUNS DE L'EPPE .....</b>	<b>91</b>
Santé.....	92
Nutrition .....	93
Éducation.....	94
Protection de l'enfance .....	95
La protection sociale.....	96
Garde d'enfants .....	97
<b>REFERENCES .....</b>	<b>98</b>





## GLOSSAIRE

CAQEG : Cadre d'Analyse de la Qualité de l'Éducation Générale

CCS : Comité de Conception du Système

CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant

EPPE : Éducation et Prise en charge de la Petite Enfance

HECDI : Indice Holistique du Développement de la Petite Enfance

ODD : Objectif de Développement Durable

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

PIB : Produit Intérieur Brut

PISA : Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves

S&E : Suivi et Évaluation

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture





# 1. Contexte

L'importance de l'Éducation et la Prise en charge de la Petite Enfance (EPPE) dans l'établissement d'une base solide pour l'apprentissage tout au long de la vie et pour le développement personnel, social et économique est bien documentée. En 2010, le tout premier Congrès mondial sur l'EPPE, qui s'est tenu à Moscou, a réaffirmé le droit de tous les enfants à l'EPPE et a souligné qu'il s'agissait de la base pour « construire la richesse des nations » (UNESCO, 2010). Plus récemment, à Incheon, le Forum mondial sur l'éducation 2015 (UNESCO, 2015a) a reconnu que l'EPPE était un outil incontournable pour réaliser « l'équité de la qualité de l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous ». Un nombre important d'initiatives de recherche de haut niveau dans le monde entier a permis de créer une base de connaissances dans tous les secteurs de l'EPPE, qui bénéficie non seulement à la prestation de services, mais qui soutient également la promotion des investissements dans l'EPPE à travers le monde. Cette documentation comprend des initiatives majeures qui ont permis de synthétiser la recherche (par exemple : Britto et al., 2017), de la clarifier pour divers publics (par exemple : Banque mondiale, 2016) et de produire des outils importants pour le suivi et l'évaluation et pour l'élaboration d'interventions efficaces (par exemple, UNESCO, 2015a). La communauté de recherche et de développement en matière d'EPPE est dynamique, vivante et fait des progrès sophistiqués.

Pourtant, les pratiques d'EPPE restent profondément et inutilement inadéquates dans la plupart des pays. Dans le Cadre d'action de Moscou sur l'EPPE, l'UNESCO conceptualise l'EPPE comme un service holistique, intégré et multisectoriel axé sur la santé, la nutrition, la stimulation précoce, l'éducation, la protection sociale et un environnement favorable comme moyens de favoriser le développement holistique des enfants. Il s'avère qu'une telle intégration holistique et multisectorielle n'est pas seulement bénéfique, mais qu'elle est essentielle pour une EPPE efficace. Dans la pratique, cependant, le niveau d'intégration requis par l'EPPE est presque en polarité inverse avec la manière dont les organisations qui fournissent l'EPPE fonctionnent réellement. L'attraction gravitationnelle qui s'éloigne d'une intégration cohérente et multisectorielle pour aller

vers la fragmentation est intense, complexe et systémique. La réalité est que la nature multisectorielle de l'EPPE ne correspond pas aux catégories organisationnelles communes telles que les départements gouvernementaux ayant des lignes budgétaires fixes, des frontières institutionnelles ou des bases traditionnelles de soutien et de défense. La sophistication et le dynamisme des communautés de recherche et de défense de l'EPPE méritent une grande admiration, mais il faut plus que de la recherche et de la défense pour surmonter cette résistance au service holistique envisagé par le Cadre de Moscou et pratiquement toutes les autres initiatives qui encadrent l'EPPE dans une perspective nationale ou mondiale.

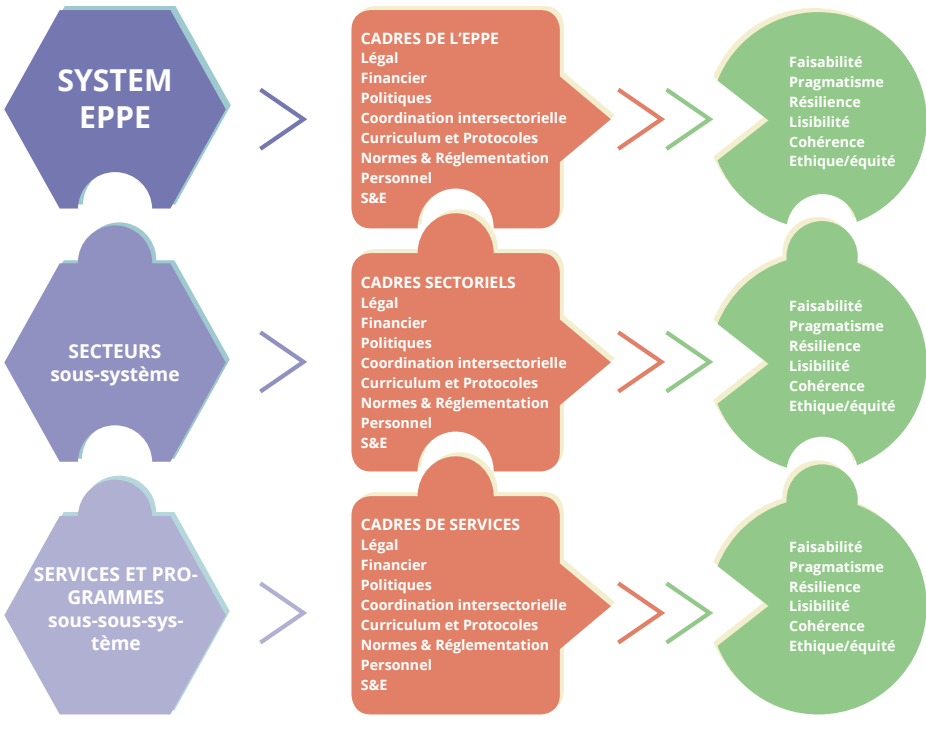
Au-delà des défis programmatiques, l'infrastructure de l'EPPE se caractérise par des cadres institutionnels, juridiques, politiques et financiers inadéquats, qui ne sont pas mutuellement informés ou soutenus par un système de collecte et d'évaluation des données. La plupart des pays n'ont pas de systèmes formels d'EPPE et/ou ne conçoivent pas ce qu'ils ont comme « EPPE ». Au lieu de cela, ils mettent en œuvre des éléments individuels non coordonnés et inégalement développés d'éducation, de soins de santé et d'autres formes de protection et de services pour les enfants. Dans la plupart des pays, le système EPPE est fragmenté, alors qu'il est essentiel d'être agrégé sur le plan opérationnel. Le niveau de négligence varie selon les régions, à commencer par le manque d'accès à l'EPPE, principalement dans les régions en développement : l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et de l'Ouest et les États arabes. La qualité et l'équité de l'accès à l'EPPE restent un défi mondial. La négligence est encore plus profonde pour les enfants de 0 à 3 ans, qui constituent la tranche d'âge la plus critique et où le retour sur investissement dans l'EPPE est le plus élevé. Ce contexte dominant risque de compromettre la réalisation de l'objectif 4.2 de l'ODD 4 en matière d'EPPE, qui stipule que

« D'ici 2030, les pays devraient veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement de la petite enfance, à des soins et à un enseignement pré-primaire de qualité afin qu'ils soient prêts pour l'enseignement primaire ».

En fait, la fragmentation et l'insuffisance des infrastructures de l'EPPE risquent d'annuler ou de diminuer l'impact de pratiquement tous les autres efforts de développement, en particulier pour les pays et les personnes qui en ont le plus besoin. En outre, il est ironique de constater que les agences externes qui promeuvent et soutiennent les initiatives d'EPPE ont eu tendance à adopter une approche de projet non systémique et fragmentaire qui a toujours échoué à être durable sur le plan systémique ou après que le soutien externe au projet ait cessé.



Figure 1 : Prototype du système d'EPPE



## 2. Outil de diagnostic du système d'EPPE

Cet outil de diagnostic du système d'EPPE est une ressource dont l'objectif principal est de fournir une assistance pratique aux États membres ou aux blocs régionaux dans leur lutte contre cette fragmentation, en repositionnant l'EPPE dans un système interconnecté, hautement prioritaire et multisectoriel. À cette fin, nous invitons les États membres à soumettre des comptes rendus pratiques, des descriptions de cas ou des exemples tirés de leur propre contexte du processus de planification, de construction et de mise en œuvre de systèmes d'EPPE durables, complets et intégrés afin que ces derniers puissent bénéficier à d'autres États membres qui sont actuellement confrontés à des situations similaires.

---

Le processus de conversion de services d'EPPE disparates dans un pays en un système bien défini nécessite non seulement un soutien de la part des groupes de parties prenantes qui contribuent ou influent sur l'EPPE, mais aussi une analyse et une planification ciblées. Cet outil de diagnostic du système d'EPPE guide les parties prenantes, envisagées ici comme organisées en ce que l'on appelle génériquement les comités de conception du système (CCS), par une analyse et un diagnostic approfondi de la situation ou un inventaire des secteurs et des infrastructures de soutien qui doivent fonctionner de manière interdépendante et se renforcer mutuellement pour qu'une EPPE efficace s'impose comme un système durable. Cet inventaire est ancré dans un ensemble de questions relatives à chaque partie du système et à ses interactions avec les autres parties. Grâce à ce processus, les CCS développeront ce que l'on peut appeler un savoir-faire ou une dextérité sophistiquée en matière de système (Carbonell, Stalmeijer et al., 2014). Une telle dextérité du système implique des compétences qui apparaissent rarement dans la formation professionnelle pour l'un des secteurs contribuant à l'EPPE mais qui sont cruciales pour le développement du système d'EPPE.

L'outil de diagnostic du système d'EPPE ne cherche pas à servir de plan d'action point par point, mais plutôt de cahier de travail pour aider à la conception de l'analyse du système. Il demande aux comités de conception d'étudier en profondeur la littérature et les ressources, en tant que précurseur d'un processus d'inventaire complet. En tant

qu'outil analytique qui commence par cet inventaire, l'outil de diagnostic du système d'EPPE n'est pas destiné à dire aux États membres ce qui ne va pas dans leurs efforts d'EPPE ou comment les réparer. Il est plutôt destiné à aider les États membres à soulever des questions clés et à développer des stratégies pour convertir ces efforts en systèmes fonctionnels.

L'outil de diagnostic du système d'EPPE est donc généralisé et doit être adapté au contexte national, régional ou local, aux circonstances et à l'appropriation commune par les acteurs du système. Il peut cependant simplifier et accélérer la conception du système d'EPPE en clarifiant les tâches et les considérations qui sont pertinentes dans la plupart des contextes nationaux. Et, plus important encore, c'est le processus d'adaptation qui constitue le travail complexe de construction du système d'EPPE, et de combler le fossé entre la littérature sophistiquée sur l'EPPE et les pratiques mondiales fragmentées.

L'outil de diagnostic du système d'EPPE commence dans la section suivante en résumant brièvement les éléments de cette base de recherche et la raison d'être de l'EPPE, principalement du point de vue a) économique et social du taux de rendement remarquablement élevé de l'EPPE en tant qu'investissement, et b) de la raison d'être d'une orientation systémique. Ce résumé s'appuie sur la littérature et comprend en annexe cinq documents importants et accessibles au public qui constituent une introduction à l'EPPE et une immersion plus approfondie dans la littérature.

L'objectif de ce document n'est pas de fournir une nouvelle analyse complète pour compléter les outils déjà disponibles. Il s'agit plutôt de fournir des instruments pratiques pour l'analyse de l'EPPE et l'identification des contraintes critiques qui empêchent les États membres d'atteindre et de maintenir des systèmes d'EPPE complets et intégrés.

Le but final de ce document est de créer un environnement approprié pour le développement du curriculum de l'EPPE (voir UNESCO-BIE, 2021), en générant un contexte approprié dans lequel les développeurs de curriculum peuvent créer les meilleures conditions d'apprentissage dans l'offre d'EPPE.







### 3. Audience

Le principal public visé par les CCSs est constitué de personnes représentant les multiples parties prenantes de l'EPPE d'un pays qui se réunissent et s'engagent à effectuer la planification nécessaire pour concevoir, mettre en œuvre, tester et réviser itérativement un système d'EPPE. En pratique, une CCS aura probablement une composition fluide et prendra différentes formes selon son contexte. Plus généralement, le public de l'outil de diagnostic du système est destiné à inclure les professionnels de l'EPPE, les décideurs politiques, les chercheurs, les membres de la communauté et les parents, et donc à servir de lingua franca ou de langue commune pour la communication entre les secteurs et les niveaux.

Dans la mesure du possible, l'outil évite le langage ou la terminologie spécialisé dans les différents domaines liés à l'EPPE. Cependant, il convient de noter que les efforts de planification et de création de systèmes multisectoriels et à plusieurs niveaux sont difficiles et nécessitent de comprendre les perspectives, les modes de pensée et les approches des autres. Une collaboration et une communication véritables et productives exigent une compétence sophistiquée pour sortir des cadres conceptuels familiers et internaliser les cadres non familiers au service de résultats communs et productifs. Un document destiné à s'adresser à toutes les parties prenantes fera inévitablement référence à des cadres peu familiers pour chacune d'entre elles. Cette dynamique est familière dans tout type d'activité de collaboration, mais il est particulièrement urgent que les acteurs de l'EPPE se préparent à franchir les frontières de la communication pour permettre à chaque enfant de vivre une expérience saine et holistique dès son plus jeune âge étant donné qu'il s'agit d'un droit.



## 4. Recherche soutenant un investissement vigoureux et systémique dans l'EPPE

L'investissement dans l'EPPE contribue à satisfaire les instincts les plus humains pour la formation de sociétés bienveillantes et cohésives. Et, il est profondément prudent, avec des retours sans précédent. Les pays qui investissent dans l'EPPE récoltent des bénéfices en termes de stabilité économique et politique à long terme et de bien-être social. Les premières années de l'enfance ayant une influence unique et permanente sur l'ensemble du cycle de vie, et étant si sensibles à la fois à l'éducation et aux privations, il n'est pas surprenant qu'une vaste base de recherche confirme que les investissements dans l'EPPE ont des avantages et des retombées considérables pour les enfants, leurs familles et les économies nationales (par exemple : Heckman, 2000 ; UNESCO, 2015b). Les investissements dans des soins de santé adéquats, des services de garde d'enfants, des soins de maternité (Nores et Barnett, 2010 ; Engle, Fernald et al., 2011), l'enseignement pré-primaire et primaire, et une éducation stable et nourrissante pour tous permettent de réaliser d'importantes économies pour la société (Barnett et Masse, 2007) et de former des adultes plus productifs qui sont ensuite eux-mêmes en mesure de contribuer à l'éducation d'une nouvelle génération. Si les chercheurs notent que les explications causales doivent être étudiées plus avant, les investissements dans l'EPPE semblent être des stratégies particulièrement efficaces pour réduire les écarts de revenus et parvenir à une plus grande équité en fonction de l'ethnicité, du sexe et du statut de handicap (Reynolds et Temple, 2008 ; Barnett et Nores, 2015).

### 4.1 Avantages à long terme

Les récompenses sont importantes et composées. Les chercheurs estiment que les rendements économiques équivalent à 10 fois leurs coûts, voire plus (Barnett et Masse, 2007 ; Engle, Fernald et al., 2011). Les économistes ont démontré de manière convaincante que

les investissements publics dans l'EPPE sont économiquement justifiables compte tenu de leur caractère de « biens publics ». Sur les marchés traditionnels, les particuliers ne sont pas de bons investisseurs dans les infrastructures ou les systèmes d'EPPE, étant donné leur capacité limitée à tirer profit de tout investissement au-delà du niveau individuel. Les organisations privées ne sont pas non plus adaptées pour investir dans les services publics. Les avantages sociétaux hors normes - des avantages qui seraient autrement tout simplement impossibles à obtenir - constituent précisément la base sur laquelle les pouvoirs publics absorbent le coût de l'investissement. Les avantages d'un système d'EPPE solide profitent à la société bien au-delà de tout bénéficiaire individuel.

De plus, le retour se compose de manière significative. Les personnes qui en bénéficient au niveau individuel sont équipées pour jouer un rôle plus important dans la transmission des bénéfices à d'autres personnes et aux générations successives. En raison de ces avantages sociétaux cumulés, l'EPPE figure parmi les stratégies de développement les plus convaincantes (Barnett et Nores, 2015).

Bien qu'une grande partie de ces recherches aient été menées en Amérique du Nord (Camilli et al., 2010) et en Europe (Vandenbroeck, 2012 ; Van Lancker, 2013, Legrand, Grover et al., 2015), des recherches ultérieures menées en Afrique (Sall, 2015 ; Serpell et Nsameng, 2015), en Asie (Rao et Sun, 2015), en Amérique latine (Vegas et Santibáñez, 2009) et dans d'autres contextes ont confirmé que l'EPPE a des retombées économiques et sociales convaincantes dans l'ensemble des pays économiquement avantagés et défavorisés ainsi que dans les paysages régionaux et culturels (Vargas-Barón, 2009 ; Vegas et Santibáñez, 2009 ; Burger, 2010 ; Nores et Barnett, 2010 ; Engle, Fernald et al., 2011). Les méta-analyses de Camilli et al. (2010) et Nores et Barnett (2010) des programmes de développement de l'enfant dans les pays à revenu élevé, moyen et faible indiquent des avantages de l'EPPE dans un large éventail de contextes politiques, socioculturels et économiques (Baker-Henningham et López Bóo, 2010).

## 4.2 Avantages à court terme et immédiats

Un ensemble impressionnant de preuves a été mis en lumière, notamment des études formelles sur les coûts et les avantages, qui confirment non seulement les avantages à long terme de l'EPPE, mais aussi ceux à court terme (Camilli et al., 2010 ; Nores et Barnett, 2010 ; Engle et al., 2011). Certains de ces avantages sont évidents. Des services de garde d'enfants fiables permettent aux femmes de rejoindre la population active en plus grand nombre (Barnett et Nores, 2015). Mais certains d'entre eux sont plus subtils : une nutrition appropriée, une vie sans violence et une stimulation cognitive précoce peuvent amener les enfants à devenir des adultes mieux adaptés, en meilleure santé mentale et physique, qui

coûtent moins cher à la société en termes de comportement antisocial et qui contribuent davantage (Engle et al., 2011 ; Nores et Barnett, 2010). Parmi les autres avantages de l'EPPE, on peut citer les économies réalisées dans l'enseignement public : les enfants ont besoin de moins d'aménagements pédagogiques spéciaux, redoublent moins de classes, ont de meilleurs résultats cognitifs et sont plus disposés à prendre en charge leur éducation en grandissant (Camilli et al., 2010). Le coût élevé des personnes souffrant de maladies mentales et physiques chroniques pour le système de santé et le système de justice pénale est réduit (Economic Opportunity Institute, 2018). Dans les systèmes de soins de santé, il arrive souvent qu'un petit segment de bénéficiaires soit à l'origine d'une part disproportionnée des coûts. Des enfants en bonne santé et bien adaptés deviennent des adultes en meilleure santé et nécessitent moins de services sanitaires et sociaux en cours de route. Ainsi, comme davantage de personnes peuvent entrer sur le marché du travail, les inégalités économiques diminuent et les recettes fiscales augmentent (Heckman, 2008).

---

### **les avantages à long terme en un coup d'œil**

- » Efficacité et durabilité globales du système
  - » Economique (ressources humaines, accumulation du capital humain, 10x les gains, productivité, croissance, effets redistributifs...)
  - » Santé (factures, bien-être, jouissance de la vie...)
  - » Social (faible taux d'incarcération, faible violence, ajustement, lois sur la protection...)
  - » Justice (Droits de l'homme, justice sociale, équité et participation)
- 

### **les avantages à court terme en un coup d'œil**

- » Efficacité et résultats de l'apprentissage
  - » Efficacité interne des systèmes éducatifs (taux d'abandon et de redoublement)
  - » Améliorer la santé et la nutrition
  - » Moins de services sociaux et de santé
  - » Adaptation et équilibre émotionnel
  - » Adaptation sociale
  - » Équilibre entre les sexes sur le marché du travail et dans les revenus
  - » La fratrie féminine cloisonnée dans l'éducation
-

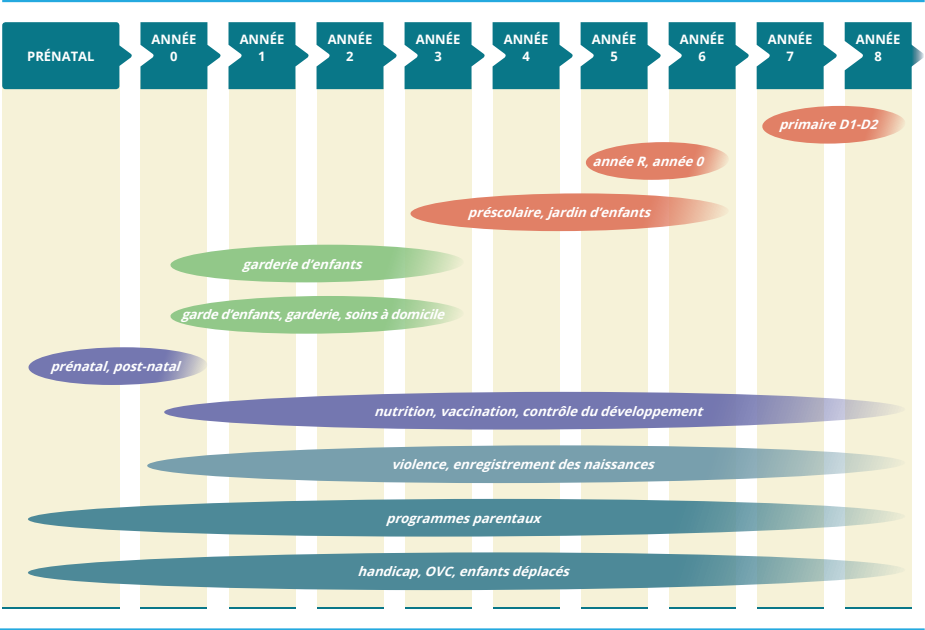
## 4.3 Résultats d'apprentissage

Les recherches montrent des preuves solides des effets positifs de la participation à l'EPPE sur les résultats d'apprentissage des enfants. Les enfants qui ont été inscrits, même pour une courte période, dans un programme d'EPPE sont moins susceptibles d'abandonner l'école primaire et ont plus de chances de terminer leur éducation de base à long terme (Partenariat mondial pour l'éducation, 2011). Ces effets persistent à mesure que les élèves vieillissent, ce qui favorise l'acquisition de compétences et d'aptitudes mesurées dans le secondaire et au-delà. L'étude comparative du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2015, qui évalue les compétences des adolescents en mathématiques, en lecture et en sciences et qui a été menée dans 72 pays, démontre cet impact durable. Les enfants qui ont suivi au moins une année d'EPPE ont obtenu de meilleurs résultats que leurs pairs qui n'ont pas eu de telles expériences (Raikes, Devercelli et al. 2015). De tels enfants ont un meilleur accès à l'enseignement supérieur et à d'autres possibilités à l'avenir (Reynolds, 2000). L'apprentissage étant un processus cumulatif d'acquisition de connaissances, l'EPPE est la pierre angulaire d'un système éducatif efficace et performant, qui permet d'accroître la richesse des ressources humaines nationales.

Il convient toutefois de noter que la qualité de l'EPPE est fortement liée à ses résultats et, par conséquent, à son rendement économique (Barnett, 2011a ; Engle et al. 2011 ; Britto et Ulkuer, 2012 ; Britto, Yoshikawa et al., 2014). Par exemple, si le fait d'offrir des services de garde d'enfants de qualité inférieure permet aux femmes d'entrer sur le marché du travail, ce qui améliore l'économie nationale, cela peut ne pas être rentable en termes de valeur d'investissement dans le développement de l'enfant en soi. C'est pourquoi de nombreux experts préconisent des initiatives multisectorielles intégrées et adaptées à tous (Daelmans, Black et al., 2015 ; UNESCO, 2015, Britto, Lye et al., 2017 ; Norell, Janoch et al., 2017). L'approvisionnement de services complets pour tous les enfants permet d'éviter les problèmes courants d'inégalité d'accès aux programmes et de niveaux de qualité inégaux. Cela permet également de réaliser des économies, de permettre aux enfants d'origines diverses d'interagir, de renforcer et d'encourager les parents et les autres prestataires de soins à accéder à de multiples services de santé, éducatifs et sociaux (Britto, Lye et al., 2017 ; Costello, Peterson et al., 2018).

---

Figure 2 : Programmes et Services de l'EPPE







## 5. Recadrer le système de l'EPPE

L'impulsion pour agir dans la planification des systèmes d'EPPE peut venir des niveaux supérieurs de gouvernement, des niveaux intermédiaires ou des niveaux inférieurs. Elle peut provenir du contexte politique national, d'un modèle régional au sein d'un pays ou du contexte international. Elle peut venir de l'extérieur du gouvernement ou du système politique dans son ensemble, comme de la communauté de défense des enfants, des citoyens concernés ou des universitaires de l'enseignement supérieur. Il se peut très bien que l'impulsion ait été donnée depuis un certain temps à partir de points multiples dans des contextes multiples au sein de l'architecture générale des systèmes d'EPPE. Mais une fois qu'il a été décidé de poursuivre le développement d'un système complet et intégré d'EPPE, il est fortement recommandé de former un CCS multisectorielle. Au moins au début, un CCS peut avoir un statut formel ou informel, et peut être nommée ou composée de bénévoles. Le terme « Comité de Conception du Système » est utilisé ici simplement pour désigner sa responsabilité globale, mais en pratique, son nom dépendra de qui le constitue et de la manière dont il se constitue. Tout terme tel que Conseil de planification ou Comité directeur de l'EPPE peut être utilisé. Le terme CCS est utilisé ici de manière générique comme un fourre-tout pour désigner l'ensemble des personnes issues de différents secteurs qui sont nommées ou qui acceptent de collaborer à l'élaboration d'une approche systémique de l'EPPE.

Quelle que soit sa forme, le CCS doit répondre à deux exigences minimales. Premièrement, il est important d'être un groupe de travail principalement axé sur la conception d'un système intégré et multisectoriel d'EPPE. Deuxièmement, il doit représenter les principales parties prenantes dans tous les domaines pertinents de l'EPPE, tels que les soins de santé à la petite enfance, la nutrition, la garde d'enfants, l'éducation, la protection de l'enfance et les services familiaux. Si des dizaines de pays ont des politiques qui créent de tels comités liés à l'EPPE, ils n'apportent en revanche pas intrinsèquement une approche systémique, ne sont généralement pas intégrés verticalement et leurs résultats réels varient considérablement (Vargas-Barón, 2015).

Pour recadrer le système de l'EPPE, il est recommandé au CCS de commencer par trois grandes étapes :

## 1. En se basant sur les ressources et la littérature

Étant donné que les membres d'un CCS représenteront l'expertise et les points de vue dans tous les domaines de l'EPPE, une mesure immédiate serait de former un point de référence commun dans le cadre de ce qui est déjà connu. Souvent, les professionnels s'installent dans ce que l'on peut appeler une expertise de routine dans leur domaine (Carbonell, Stalmeijer et al., 2014). La conception de systèmes exige davantage. Les membres du CCS doivent exercer une forme d'expertise adaptative qui leur permet de fonctionner à des niveaux sophistiqués dans des domaines qui ne relèvent pas de leur spécialisation et de leur contexte culturel. Nobuhide Swamura (2002, 2004) de l'Université d'Osaka a adopté l'expression éloquentes « esprit local, savoir global » pour saisir la juxtaposition de la conservation du caractère d'un contexte et d'une culture locale dans le développement, tout en tirant parti du savoir créé dans le cadre d'efforts connexes à l'échelle mondiale. L'identité fondamentale du CCS de l'EPPE est locale, mais elle doit ajouter à son identité le statut de communauté d'apprentissage basée sur des ressources de connaissances mondiales.

Nous recommandons cinq documents qui complètent les connaissances de base, fournissent d'importantes ressources et favorisent une analyse d'inventaire et un développement de système informés. Les références à ce Prototype de système doivent également être consultées dans la mesure du possible.

- » **Les preuves sont là : il faut investir dans l'éducation et la protection de la petite enfance ; état des lieux dans le monde** (UNESCO, 2015b) - Ce document en quatorze chapitres présente un aperçu de la situation et de l'évolution de l'EPPE dans le monde, résume la base de recherche et la logique politique de l'EPPE, propose une vision pour une stratégie multisectorielle globale et cherche à motiver les actions en fonction du potentiel d'investissement de l'EPPE.
- » **Cadre de l'Indice Holistique du Développement de la Petite Enfance (HECDI) : Un guide technique** (UNESCO, 2014) - Ce document fournit un cadre pour un indice qui peut être utilisé pour décrire de manière exhaustive la situation des jeunes enfants dans le monde. Il suggère des indicateurs pour suivre les progrès, informer les politiques et orienter les pratiques en matière d'EPPE.
- » **Le référentiel pour mesurer le développement de la petite enfance dans les pays à faibles et moyens revenus** (Fernald, Prado et al., 2017) (Banque Mondiale) - Fournit des ressources de mesure aux chercheurs, aux évaluateurs et aux administrateurs de programmes intéressés par l'évaluation du développement de la petite enfance aux fins de la planification et de l'évaluation des programmes et des services, du suivi du

développement dans le temps ou de la réalisation d'analyses de situation.

- » **Les soins nourriciers : Promouvoir le développement de la petite enfance** (Early Childhood Peace Consortium (Britto et al., 2017)) - Décrit une approche multisectorielle de l'EPPE par le biais d'une série de « paquets » d'intervention de programmes et de services pour les enfants et les familles à des moments appropriés du développement de la petite enfance.
- » **Accroître le développement de la petite enfance : investir dans les jeunes enfants pour un rendement élevé** (Banque Mondiale, 2014) - recommande, dans une perspective multisectorielle, 25 interventions regroupées en cinq ensembles intégrés en fonction de l'âge pour une stratégie améliorée de prestation de services d'EPPE. Un ensemble de principes directeurs pour leur mise en œuvre est proposé.

## 2. Analyse de l'inventaire et diagnostic

La deuxième grande étape du CCS consiste à dresser un inventaire de tous les programmes et services d'EPPE existants, qu'ils soient parrainés par le gouvernement, des organisations non gouvernementales ou des entités privées. Les services d'EPPE ont été classés de différentes manières dans la littérature. Cet inventaire adopte avec modification les cinq catégories figurant dans (Britto, Lye et al., 2017) : (1) **santé**, (2) **nutrition**, (3) **éducation**, (4) **protection de l'enfance**, et (5) **protection sociale**. Elle ajoute et traite comme des catégories distinctes (6) **les services aux familles** et (7) **les services de garde d'enfants**, simplement pour la raison pragmatique de reconnaître leur importance et de veiller à ce qu'ils ne soient pas perdus dans une terminologie trop large. Il est également noté et reconnu dans ce schéma que les sept catégories se chevauchent et sont classées différemment par les organisations.

S'il s'agit bien de « catégories » de services, elles sont plus communément appelées « secteurs », une terminologie également utilisée dans ce Prototypage de système, mais sous réserve. Le terme « secteur » reflète le fait que ces services ont été historiquement fournis isolément les uns des autres. Par exemple, les services de santé sont généralement fournis par un « secteur de santé » qui est supervisé par un ministère de la santé. De même, les services d'éducation ont été fournis par un « secteur de l'éducation » qui est supervisé par un ministère de l'éducation. L'effet malheureux et non intentionnel de cette histoire de segmentation est que les institutions gouvernementales et les prestataires ont rarement établi des liens de collaboration et des interactions entre eux, verticalement et au-delà des frontières sectorielles. Des politiques, des financements et des lois ont été élaborés et cimentent cet isolement sous forme de stratification et de silos.

C'est précisément ce qu'une approche « multisectorielle » cherche à surmonter. Il convient également de noter que s'il s'agit bien de catégories de services et de secteurs de prestation de services, ce sont avant tout des domaines où les enfants ont besoin d'être

pris en charge. C'est dans les trois sens de cette terminologie que le CCS procédera à un inventaire. Enfin, le processus d'inventaire ne se contentera pas d'identifier les services ou les programmes eux-mêmes, mais identifiera également les acteurs institutionnels, les politiques, les lois et les modalités de financement qui devront peut-être être modifiés si les États membres veulent parvenir à un véritable système d'EPPE.

Ce processus d'analyse et de diagnostic des inventaires est détaillé dans la section suivante, mais l'une de ses principales caractéristiques est que les membres du CCS contribuent aux inventaires en dehors de leur propre spécialisation. Les inventaires consistent en grande partie en des enquêtes spécifiques aux domaines qui sous-tendent l'EPPE. Le processus global est similaire à celui du CAQEG (UNESCO-BIE, 2012). Les enquêtes doivent être menées avec des personnes qui apportent des connaissances détaillées sur le domaine, mais aussi avec des personnes extérieures, afin de créer un plus large éventail de perspectives, des connexions plus fluides entre les domaines et une meilleure compréhension mutuelle.

### **3. Formulation d'une stratégie de système pour la planification**

Après s'être appuyée sur la littérature et après une analyse approfondie de toute l'étendue des efforts en matière d'EPPE et de leur contexte, le CCS devrait élaborer un cadre stratégique pour la conception du système d'EPPE. Ce cadre stratégique comporte quatre composantes formulées localement :

- » A. Une vision de la qualité de la protection et de l'éducation de la petite enfance pour tous qui reflète la culture, le contexte et les valeurs nationales ;
- » B. Les buts et objectifs généraux du système d'EPPE ;
- » C. Un ensemble de principes de conception, y compris les contraintes sous lesquelles le système peut fonctionner ;
- » D. Un processus d'élaboration et de collecte d'indicateurs et de mesures qui servira opérationnellement les collaborations et interdépendances multisectorielles tout en fournissant les informations nécessaires pour apporter des améliorations itératives à la conception.





## 6. Inventaire des services de l'EPPE : analyse et diagnostic

**A**ider les États membres à organiser les efforts d'EPPE fragmentés en sept secteurs - santé, nutrition, éducation, protection de l'enfance, protection sociale, services familiaux et services de garde d'enfants - en un système cohérent, dans lequel chaque partie apporte une plus grande valeur aux autres parties, est la mission ou le mandat du CCS. Mais ce processus doit commencer par l'élément central de la tâche de ce comité, qui est un inventaire de l'état actuel de l'EPPE dans le pays. Le processus d'inventaire permet une analyse et un diagnostic rigoureux de l'état général des soins et de l'éducation de la petite enfance. Il sera axé sur un inventaire dans six contextes ou « domaines » pertinents pour l'EPPE : (1) ses programmes et services, (2) les acteurs institutionnels, (3) les politiques, (4) les lois et la base juridique, (5) les modalités de financement et (6) les considérations culturelles nationales, régionales et locales.

### 6.1 Des enquêtes d'inventaire de base qui s'appliquent à chaque secteur et domaine

**L**es questions qui définissent l'inventaire diffèrent généralement pour chaque secteur et domaine et sont examinées dans la section de ce document consacrée à l'élaboration du cadre. Certaines questions sont cependant transversales et constituent des questions centrales qui devraient préfacier chaque partie d'un inventaire plus approfondi.

Il est utile de prendre du recul pour comprendre la complexité de la transition de services fragmentés vers un système planifié et durable. Chaque service de l'EPPE est affecté par chaque domaine contextuel. Chaque secteur a des connexions de facto avec d'autres secteurs, et chaque domaine a des connexions avec d'autres domaines. Rien de tout cela n'est statique - chacun est en changement. Les secteurs de l'EPPE et les domaines contextuels évoluent et changent tous les jours et chacun d'entre eux comprend d'innombrables détails,

programmes, initiatives, intérêts et priorités concurrents. Le nombre d'interactions ou de connexions est considérable, tout comme le nombre de façons dont les efforts individuels peuvent être minés ou isolés.

Une approche systémique mettant l'accent sur l'interconnectivité et la synergie n'aborde pas la myriade d'interactions individuellement, mais structure plutôt les connexions pour réduire ou supprimer les obstacles dans l'ensemble de l'EPPE et pour permettre le renforcement mutuel des prestataires de services. Elle crée des possibilités d'accès à l'EPPE davantage centré sur la famille, met en place des moyens peu coûteux pour contrôler les indicateurs nécessaires pour informer les prestataires de services et pour régulariser l'évaluation et l'amélioration du système, et met les connaissances et la sagesse des praticiens et des décideurs de chaque secteur au service des autres secteurs.

Le processus implique nécessairement chacun des six domaines en tant que contexte intégré dans lequel les services fonctionnent et sont fournis. Il recommandera des ajustements mineurs et plus importants dans chacun des domaines afin de faciliter des connexions plus fonctionnelles et durables au système d'EPPE. Ainsi, le processus de conception comprend la construction de nouvelles infrastructures et le démantèlement des obstacles aux services d'EPPE ainsi qu'au contexte dans lequel les services sont fournis.

La dextérité du système que les comités de conception doivent acquérir commencera à se manifester par le processus d'inventaire. Le processus d'inventaire ne se contente pas de répondre aux questions ; il crée des significations communes, un langage partagé et de nouvelles idées sur la manière dont d'autres parties de l'entreprise entière opérationnalisent l'engagement en faveur de l'éducation et de la protection de la petite enfance. Le processus de création conjointe de l'inventaire est un processus de comité de conception qui construit et exerce intrinsèquement les compétences collaboratives essentielles qui sont thématiques à ce Prototypage de système.

---



---

### enquêtes qui s'appliquent à l'élaboration de chaque cadre

- » Quel est le statut actuel de chaque domaine de contexte - tels que les acteurs institutionnels, les lois et politiques, les considérations culturelles, etc.
  - » Quels sont les besoins actuels non satisfaits des enfants et comment cela varie-t-il en fonction des caractéristiques des enfants et des familles ?
  - » Quels sont les indicateurs collectés dans le cadre d'efforts à grande échelle tels que l'Indice holistique de la petite enfance (HECDI ; UNESCO, 2014) ? Quels sont les indicateurs ou mesures non collectés actuellement qui sont possibles ?
  - » De quelle manière les domaines contextuels permettent-ils ou entravent-ils les efforts du secteur des services ?
  - » Quels sont les moyens les plus prometteurs de coordonner les services du secteur entre eux afin de produire un rendement accru ?
-

---

## plan et conception

- » Quels nouveaux services devront être ajoutés ? Où les services actuels peuvent-ils être adaptés et repensés pour répondre à la vision, aux objectifs et aux principes de conception du programme ? Où les services actuels devraient-ils être étendus ou élargis ?
- » Comment les services peuvent-ils être intégrés ou regroupés au sein des secteurs et entre eux de manière à répondre aux besoins et aux préférences des familles tout en réalisant d'éventuelles économies de coûts ?
- » Comment les services peuvent-ils être fournis de manière à encourager les parents et les enfants à s'inscrire à d'autres services, ce qui favoriserait une participation globale à l'EPPE ?
- » Comment les services peuvent-ils différer selon les régions, les besoins et les caractéristiques des familles, ou refléter de manière appropriée les différents héritages culturels au sein du pays ?
- » Les services nouvellement conçus répondent-ils à la vision, aux buts et aux objectifs spécifiés et aux principes de conception ?
- » Comment la conception ou la refonte des services intègre-t-elle les indicateurs et les mesures ainsi que les activités de suivi et d'évaluation dans le but d'améliorer les programmes et de rendre des comptes ?
- » Les services (nouvellement conçus ou reconçus) sont-ils adaptés au contexte culturel ? Et est-ce que ce contexte est mis à profit pour augmenter la probabilité de réussite de la mise en œuvre ?
- » Quels sont les autres obstacles non mentionnés par ailleurs qui entraveront le fonctionnement d'un système intégré de services ? Où peut-on prévoir des obstacles lors de la mise en œuvre ?
- » Dans quelle mesure le cadre de programme est-il flexible par rapport aux besoins imprévus et aux orientations futures et adaptable aux besoins régionaux ou autres besoins localisés ?

## 7. Développer la stratégie des systèmes

L'élaboration d'une stratégie de système commence par la construction d'une vision pour guider le système d'EPPE conçu. Cette vision est une déclaration de ce que le CCS espère réaliser dans le système d'EPPE qu'elle propose et mettra l'accent sur l'objectif d'enfants en bonne santé capables de réaliser pleinement leur potentiel grâce à l'approvisionnement d'un ensemble de services intégrés d'EPPE de qualité et accessibles à tous les enfants de 0 à 8 ans. Chaque CCS cherchera à élaborer une vision qui soit applicable de manière unique à son propre contexte culturel et national. À cette fin, la déclaration de vision reconnaîtra les développements récents dans le contexte politique et social du pays concernant le bien-être des enfants et les objectifs de développement social et économique de la nation. Elle doit chercher à exploiter un consensus national tout en reconnaissant les lacunes de cet environnement et en capitalisant sur ses points forts.

Ensuite, un ensemble de principes de conception devra être élaboré pour guider la conception globale du système d'EPPE. De nombreux principes possibles peuvent être envisagés à cet égard. Voici quelques exemples de base :

- » **Intégration multisectorielle** : Les services et les programmes - et surtout les objectifs qu'ils incarnent - doivent former un ensemble intégrateur qui dépasse les frontières sectorielles. Ce franchissement des frontières est vertical, à travers les couches organisationnelles ; il est horizontal, entre les organisations ; et il se fait à travers les organisations gouvernementales, privées et civiques.
- » **Continu et durable** : Les services et les programmes doivent former une continuité (soutenue) de la prestation de services, depuis les soins prénataux maternels et la préparation des parents jusqu'aux soins néonataux, et ce, pour chaque année de la vie de l'enfant jusqu'à l'âge de huit ans.
- » **Rentabilité/Résilience** : Les services et les programmes doivent être articulés de manière à éviter les doubles emplois et à exploiter

les possibilités d'économies et à renforcer les choix des parents et des enfants de participer à toutes les facettes du système.

- » **Adaptés à la culture** : Les services et programmes doivent être alignés sur les valeurs de la société et le contexte culturel national ou régional.
- » **Amélioration continue et responsabilisation** : Les services et les programmes doivent être conçus en concertation avec un système d'évaluation et de suivi dans le but d'améliorer les programmes et d'en rendre compte.

Le produit final du travail de la CCS sera un ensemble recommandé de cinq cadres conçus qui organisent les services d'EPPE de manière à ce qu'ils soient plus interconnectés et intégrés pour fournir des soins holistiques et accessibles à tous les enfants. Ces cadres conceptuels sont dérivés de ce que l'on appelait auparavant les domaines dans le processus d'inventaire. Il s'agit essentiellement de domaines conçus et, à ce titre, de modèles détaillés destinés à guider le développement et la mise en œuvre du nouveau système d'EPPE.

Le cadre de programme, qui décrit l'ensemble complet des services proposés, est la pièce maîtresse de ces cadres conçus. Il nécessitera la plus grande attention de la part du CCS en matière de conception. D'autres cadres devront cependant être conçus pour créer un contexte favorable à ces services, afin de permettre l'efficacité du cadre de programme. Le cadre institutionnel identifie les parties prenantes organisationnelles dans la conception et l'approvisionnement des services d'EPPE et précise leur rôle et l'étendue de leur autorité. Le cadre légal comprend les lois, les règles et les règlements du système d'EPPE et définit les droits, les protections et les prestations des citoyens en ce qui concerne les services d'EPPE. Le cadre politique implique la définition d'instructions générales ou d'attentes sociétales auxquelles les efforts du CCS doivent se conformer et qui permettent ou limitent les efforts de l'EPPE. Le cadre financier implique la source et le flux des ressources fiscales qui permettent aux services d'EPPE de fonctionner. Enfin, deux autres cadres jouent un rôle de soutien important : le contexte culturel propre à chaque pays façonne tous les cadres et leurs interactions, et le cadre d'évaluation et de suivi soutient le suivi continu de la participation, l'amélioration des services et la responsabilité du système.

Il est reconnu que ce qui est conçu dans ce document comme des cadres de conception distincts, dans la réalité du travail, dépeint des parties d'une facette hautement interactive et enchevêtrée de l'architecture réelle des systèmes ou, plus exactement, des systèmes à venir. Lors de la création de ces cadres, les CCS devront nécessairement reconnaître l'ambiguïté inhérente au processus de conception des systèmes ; ils devront élaborer les cadres par étapes et en tandem ; ils devront peut-être procéder à des adaptations temporaires à des fins de planification pratique ; et ils devront les concevoir, les réviser et les affiner de manière itérative afin de s'accorder les uns avec les autres et de s'assurer qu'aucun domaine de préoccupation n'est laissé de côté.

---

### **référence**

- » Quels sont les points de référence qui existent au niveau international pour les objectifs, la vision et les principes de conception de l'EPPE et qui peuvent être utiles pour la conception de programmes dans un pays ?
- » Quelles définitions et mesures de la qualité du contenu et de la prestation des services sont disponibles au niveau international et national et peuvent être comparées ?
- » Existe-t-il des services disponibles au niveau international et national qui sont exemplaires et qui peuvent servir de modèles pour la création et la conception de nouveaux services ou pour la révision de services existants ?
- » Dans quels secteurs et pour quelles tranches d'âge les services sont-ils les mieux développés et où la couverture des enfants est-elle la plus élevée ? Quelles leçons peut-on tirer de ces cas pour ce qui est possible à l'intérieur du pays ?

---

**décrire**

- » Quelles sont les politiques gouvernementales (nationales et régionales) qui ont une incidence sur l'EPPE ? Quels secteurs touchent-elles ? Ont-elles une incidence sur la planification, l'accès, le financement et/ou la prestation des services ? Ont-elles une incidence sur les enfants et les familles ou sur les organisations ou autres entités ? Quels sont les sous-groupes de ces catégories qui sont pris en compte ou ignorés ?
-

## 8. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel identifie les organisations impliquées dans la conception et l'approvisionnement des services d'EPPE et précise leur rôle et l'étendue de leur autorité. La nature multiniveau et multisectorielle des systèmes d'EPPE efficaces devient évidente dans la création du cadre institutionnel. En fait, le cadre institutionnel décrit ce système distribué d'acteurs - quelles organisations (gouvernementales et non gouvernementales) font partie de ce système, quelle est leur fonction et comment elles sont liées les unes aux autres pour assurer l'intégration et la continuité des services dans le fonctionnement du système d'EPPE.

Les organisations qui font partie du cadre institutionnel varieront d'un État membre à l'autre et devraient inclure toutes les organisations qui jouent un rôle dans la conception, le fonctionnement, la réglementation, la supervision et le soutien du système d'EPPE. Il s'agira notamment des principaux ministères, bureaux ou services gouvernementaux - il peut y avoir de multiples parties prenantes - dans les domaines des soins de santé, de la famille et des services sociaux et de l'éducation. Bien que ces acteurs puissent être les principaux, il existe d'autres organisations gouvernementales pertinentes, telles que celles qui s'occupent des questions relatives aux catastrophes et aux réfugiés, de la justice et des questions juridiques, de la nutrition, du logement, de la sécurité environnementale, des statistiques et de la responsabilité, du budget, de la fiscalité et de la réglementation, qui devraient être incluses, car l'EPPE peut être pertinente pour une ou plusieurs de leurs missions secondaires. Pour les pays ayant des systèmes de gouvernement décentralisés, les institutions gouvernementales régionales et municipales devraient être incluses de la même manière.

En dehors du gouvernement, les organisations de défense des droits, les ONG, les organisations communautaires, les organisations internationales, les fondations privées ou publiques, les associations professionnelles, les syndicats, les organisations internationales d'aide humanitaire, les institutions religieuses et civiques ont également un rôle à jouer dans la définition du profil institutionnel d'un État membre. Les institutions universitaires qui forment les professionnels

de l'éducation, des soins de santé et d'autres secteurs qui font partie du système d'EPPE, et qui mènent des recherches en rapport avec l'EPPE, devront également être représentées. Les principaux acteurs du secteur privé à but lucratif doivent être inclus lorsqu'ils sont concernés par le contexte de l'EPPE d'un État membre.

Les rôles et les pouvoirs juridiques de ces organisations devront être révisés ou redéfinis conformément au cadre de programme. Des incitations à travailler ensemble devront être mises en place et les obstacles à la collaboration devront être levés. Pour les organisations énumérées dans le cadre, en particulier les organisations gouvernementales, cela implique une réorientation considérable des ressources (personnel et budget disponibles) ainsi qu'un travail et une collaboration intensifs et considérables à différents niveaux organisationnels. Il est peu probable que ces organisations aient déjà mis en place de solides mécanismes de coordination et de communication entre elles. Des mécanismes solides nécessiteront probablement de nouvelles politiques, procédures et routines organisationnelles, des groupes de travail et des comités, et peut-être une certaine restructuration.

Le plus grand défi du cadre institutionnel réside souvent dans les difficultés inhérentes à une véritable coordination et à une coopération synergique. Ainsi, le cadre institutionnel ne peut pas supposer que cette coordination et cette coopération soient faciles à réaliser ou qu'elles se fassent par simple mandat. Le cadre doit reconnaître ces difficultés et concevoir des incitations à la coordination et à la coopération dans le cadre même.

## 8.1 Enquêtes sur le cadre institutionnel

---

### décrire

- » Quels sont les acteurs organisationnels concernés par l'EPPE - y compris les organisations gouvernementales traditionnelles, les organisations de soutien, les prestataires de services ou d'autres organisations de parties prenantes - qu'ils soient publics, à but non lucratif ou privés ?
-



---

## évaluer

- » Toutes les organisations appropriées ont-elles été incluses dans chaque secteur de l'EPPE et au sein de celui-ci ? Les organisations gouvernementales régionales et municipales ont-elles été incluses ? Toutes les organisations à but non lucratif, les organisations internationales et les entreprises privées concernées ont-elles été incluses ? Est-il prévu de valider cette liste d'acteurs avec des experts clés et les parties prenantes elles-mêmes ?
- » Parmi ces organisations, quelles sont celles qui sont actuellement impliquées, qui le sont de manière indirecte mais dont le rôle pourrait devoir être modifié, ou qui sont nouvelles dans le domaine de l'EPPE ? En quoi leurs besoins pourraient-ils différer ?
- » Quelles organisations sont essentielles au succès de la conception du système et doivent être impliquées dans la prise de décision et quelles sont les parties intéressées qui doivent être consultées mais pas nécessairement impliquées dans la conception ?
- » Quelles sont les organisations qui sont la clé du succès de la mise en œuvre du système et qui doivent être impliquées dans la prise de décision et quelles sont les parties intéressées qui doivent être consultées mais pas nécessairement impliquées dans la mise en œuvre ?
- » Les acteurs organisationnels sont-ils actuellement capables d'assumer des responsabilités nouvelles ou renforcées ? Quelles sont les capacités organisationnelles qui devront être renforcées et qui se chargera de ce renforcement des capacités ? Les organisations ont-elles accès à des réserves suffisantes de ressources humaines qualifiées pour mener à bien le programme d'EPPE conçu ?
- » Quels autres groupes d'intervenants (non organisationnels) (par exemple, parents, professionnels, chercheurs) devraient participer à la conception et à la mise en œuvre et comment leurs points de vue seront-ils représentés ?
- » Quels sont les acteurs, les rôles et les positions individuels qui sont essentiels pour apporter un soutien au sein des organisations des parties prenantes et dans le pays ? Comment seront-ils incités à participer ?

---

## référence

- » Quelles sont les approches permettant d'impliquer les parties prenantes au niveau national ou international qui peuvent servir de modèles ?
  - » Quels sont les arrangements/forces inter-organisationnels actuels au sein du pays ou au niveau international qui semblent être efficaces et peuvent servir de modèles ? Quels sont les arrangements qui semblent déconseillés dans ce contexte ?
-

---

## plan et conception

- » Quel sera le rôle de chacun des acteurs organisationnels ? Les rôles et les responsabilités sont-ils clairs et bien définis ?
  - » Les acteurs ont-ils actuellement l'autorité nécessaire pour assumer leurs nouvelles responsabilités ? Des changements (par exemple, sur le plan juridique, politique ou organisationnel) seront-ils nécessaires pour leur conférer l'autorité requise ?
  - » Les acteurs sont-ils actuellement capables d'assumer des responsabilités nouvelles ou renforcées ? Quelles pratiques opérationnelles/affaires nouvelles ou révisées les acteurs devront-ils adopter ? Quelles capacités organisationnelles devront être renforcées et qui se chargera de ce renforcement des capacités ? Ces organisations ont-elles accès à des réserves suffisantes de ressources humaines qualifiées pour mener à bien le programme d'EPPE conçu ?
  - » Quels nouveaux accords de partenariat, structures organisationnelles, accords inter-organisationnels, organes de coordination ou connexions/liens doivent être établis entre ces acteurs et en leur sein pour assurer l'intégration des services, une coordination appropriée et une communication adéquate ? Sur quels points forts ou modèles préexistants peut-on s'appuyer ?
  - » Comment assurer la surveillance/régulation/responsabilité des organisations concernées ?
  - » Où les conflits et les frictions institutionnelles (par exemple, les problèmes entre mandants et mandataires) sont-ils susceptibles de se développer à la suite d'une modification des responsabilités et des ressources ? Où les obstacles risquent-ils d'être rencontrés ?
  - » Ce cadre est-il cohérent avec le contenu des autres cadres ?
-



## 9. Cadre legal

**L**e cadre légal contient une description de la base juridique (lois, règles et règlements) du système d'EPPE et, souvent, délimite les droits, les protections et les avantages des citoyens en ce qui concerne les services d'EPPE. Le cadre légal reflète, tout en le rendant possible, les autres cadres décrits dans le présent document et fournit la justification juridique nécessaire au fonctionnement du système d'EPPE. Cela nécessite probablement des modifications du système législatif et réglementaire existant d'un pays et peut également nécessiter des changements dans la manière dont les législateurs se répartissent et dont ils effectuent leur travail au sein des organes législatifs. Les situations historiques, les populations particulières, les priorités et les valeurs nationales et régionales, ainsi que les traditions culturelles devront être examinées et prises en compte.

Le cadre légal doit reconnaître que le droit est un phénomène à plusieurs niveaux qui comprend des juridictions internationales, nationales (constitutionnelles et autres), régionales et locales/municipales. Des lois particulières peuvent relever d'un seul secteur de services de l'EPPE, peuvent transcender les secteurs de l'EPPE ou peuvent se situer entièrement en dehors des secteurs de l'EPPE. La loi habilite l'autorité gouvernementale et limite et régit son utilisation. Elle fixe des récompenses et des sanctions et peut encadrer l'autorité bureaucratique chargée de l'élaboration des règles et des politiques. En bref, les États membres devront adopter une vision large lorsqu'ils examineront la législation pertinente.

Comme dans le cas des autres cadres, pour construire le cadre légal, un examen et un inventaire des lois existantes seront nécessaires, ainsi que l'élaboration d'un plan général d'actions législatives visant à concrétiser le système d'EPPE conçu. Comme pour les autres cadres, il faudra également revoir les lois, règlements et règles dans des domaines sectoriels évidents - santé, nutrition, éducation, protection de l'enfance, protection sociale, services familiaux et services de garde d'enfants - mais aussi dans d'autres domaines, tels que ceux qui sont décrits dans le cadre politique. Les cadres légaux et politiques devront donc être élaborés de manière itérative.

En cherchant à aligner l'États membres sur le consensus international, un cadre légal peut s'inspirer du droit international, des conventions, des traités et des accords de coopération avec les organisations internationales. Il existe de nombreux accords de ce type qui peuvent servir de base et de justification aux lois sur l'EPPE élaborées par les États membres, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (1990), le Cadre d'action et de coopération de Moscou (2010), les objectifs de développement durable (2015), la Déclaration et le Cadre d'action d'Incheon [Éducation 2030] (2016), pour n'en citer que quelques-uns. Attention, certains de ces accords sont des conventions et des résolutions d'objectif commun et n'ont pas eux-mêmes le pouvoir du droit international. Cependant, ils peuvent avoir une autorité morale, qu'ils soient juridiquement contraignants ou non, et peuvent être utilisés comme modèles ou sources d'inspiration.

Dans les États membres dotés de systèmes de gouvernance décentralisés, partagés ou régionaux, les lois et les règlements doivent être cohérents entre ces niveaux, ce qui peut nécessiter de respecter l'autonomie et les différences entre ces niveaux. Cela peut être considéré comme un défi ou comme une opportunité de combiner différentes perspectives et approches. Et, en dépit de sa tradition de centralisation ou de décentralisation, l'appareil juridique peut ne pas être en mesure de faire face aux incohérences concernant les droits des jeunes enfants. Enfin, il convient de noter que le cadre légal est créé pour guider les organes législatifs dans la révision des lois existantes ou l'adoption de nouvelles lois. En tant que cadre, il a pour but de définir et d'orienter le déroulement nécessaire du travail juridique.

## 9.1 Enquêtes sur le cadre legal

---

### décrire

- » Quelles sont les lois, règles et réglementations (nationales et régionales) qui affectent l'EPPE ? Quels sont les secteurs concernés ? Ont-ils une incidence sur la planification, l'accès, le financement et/ou la prestation des services ? Ont-ils une incidence sur les enfants et les familles ou sur les organisations ou autres entités ? Quels sont les sous-groupes de ces catégories qui sont pris en compte ou ignorés ?
  - » Dans quelle mesure les lois nationales accordent-elles explicitement des droits et des protections juridiques aux enfants ? L'EPPE est-elle spécifiquement citée comme un droit légal des enfants et des familles ?
-

---

## évaluer

- » De quelle manière les lois existantes facilitent-elles ou entravent-elles l’approvisionnement d’une EPPE de qualité à tous les enfants ? Quelles sont les lacunes de la législation ?
- » Où les protections juridiques des enfants sont-elles insuffisantes et où et comment doivent-elles être renforcées ? Certains groupes ont-ils besoin d’une protection spéciale (supplémentaire) dans la loi ?
- » Où les lois sont-elles en conflit les unes avec les autres et doivent-elles être modifiées ?
- » Où les lois (dans des domaines qui ne concernent pas directement l’EPPE) entraînent-elles des conséquences négatives et involontaires sur l’approvisionnement et l’accès aux services d’EPPE et sur la construction d’un système intégré ?
- » Où et de quelle manière les lois existantes ont-elles échoué ou ne sont-elles pas appliquées ? Quels enseignements peut-on tirer pour l’élaboration de nouvelles lois et de dispositions pour leur application ?

---

## **référence**

- » Existe-t-il des lois existantes dans le pays qui peuvent servir de modèles pour la rédaction de nouvelles lois ?
  - » Quels sont les obstacles et les freins à la modification de la loi susceptibles d'être rencontrés ?
  - » Comment les accords internationaux peuvent-ils être transposés dans le droit national d'une manière qui soit conforme aux priorités et aux pratiques historiques du pays ?
-



---

## plan et conception

- » Quelles nouvelles lois, réglementations et règles doivent être adoptées ou établies et quelles lois existantes doivent être révisées ou abrogées ?
  - » Que contiendrait une ou plusieurs lois nationales types pour l'EPPE ? Construire une loi type. Quels droits et protections juridiques assurera-t-elle à tous les enfants ? Quels groupes spécifiques d'enfants et de familles peuvent avoir besoin de protections spéciales ? Quelles procédures d'appel pourraient être nécessaires ? Comment ces protections seront-elles mises en œuvre dans les dispositions de la loi ?
  - » Comment les traditions culturelles et les précédents historiques sont-ils respectés dans toute loi nouvelle ou révisée ?
  - » Dans quelle mesure le cadre légal est-il flexible par rapport aux besoins et orientations imprévus et adaptable aux besoins régionaux ou autres besoins localisés ?
  - » Quels contrôles de responsabilité sont nécessaires dans la loi ? Dans quelle mesure les pratiques de suivi et d'évaluation sont-elles codifiées dans la loi ?
  - » Ce cadre est-il cohérent avec le contenu des autres cadres (en particulier, le cadre politique) ?
-



## 10. Cadre politique

**L**e cadre politique fournit une forte déclaration d'intention et une vision de l'EPPE qui sert de base à la compréhension du public, au consensus et à l'action nationale. Il contiendra un ensemble cohérent de politiques intégrées et interdépendantes qui fourniront des orientations sur le contenu et la portée du programme d'EPPE, son financement et ses sources de financement, ses acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ses normes de qualité et ses pratiques en matière de responsabilité, et toute exigence législative nécessaire. Dans sa forme la plus élémentaire, il devrait refléter un engagement national à réaliser ou à faire progresser l'EPPE pour tous les enfants. En termes pratiques, il décrit le quoi, le quand, le pourquoi, le où, le comment, le combien, le pour qui et par qui du système d'EPPE. Le cadre politique devrait s'inspirer largement de la vision du CCS pour le système d'EPPE et de ses objectifs et buts, et devrait décrire les grands moyens pour atteindre ces buts.

L'inventaire et l'analyse des politiques existantes sont nécessaires pour faire des recommandations en vue de leur modification au service d'une approche systémique de l'EPPE. Tous les pays ont des politiques existantes en rapport avec l'EPPE - généralement une myriade de politiques - bien qu'elles puissent être déconnectées, non identifiées comme telles ou identifiées comme autre chose, contradictoires, ou implicites et non déclarées. Ces politiques peuvent relever d'un ou de plusieurs des labels multisectoriels (c'est-à-dire la santé, la nutrition, l'éducation, la protection de l'enfance et la protection sociale) mais elles peuvent relever du domaine de la politique fiscale et des recettes, de la responsabilité, des pratiques d'octroi de licences et de titres, du logement, des transferts de revenus, de la sécurité environnementale, des secours en cas de catastrophe, etc. Ils peuvent être inscrits dans la législation, dans la nature et la portée des programmes et pratiques gouvernementaux existants, et dans les budgets ministériels. Il faut garder à l'esprit qu'aucune politique concernant l'EPPE en soi n'est en fait une politique de facto, même si elle n'est pas propice à l'avancement.

Le cadre politique peut être utilisé pour identifier et analyser les domaines dans lesquels des changements aux pratiques existantes

sont nécessaires, les politiques spécifiques existantes qui sont pertinentes et qui pourraient devoir être modifiées, les structures organisationnelles gouvernementales qui pourraient devoir être changées, et la manière dont les budgets doivent être améliorés ou redéployés. Certains de ces changements sont potentiellement formidables pour certaines parties prenantes en raison de leurs implications pour la redistribution des ressources et du pouvoir organisationnels.

Le travail du CCS consiste à inventorier les politiques concernées et à déterminer ce qui doit changer. Le produit final que le CCS cherchera à créer est une déclaration cohérente des politiques d'EPPE des États membres, basée sur la vision, les buts et les objectifs du CCS, ainsi qu'un ensemble de propositions de changements ou de suppressions dans l'éventail des politiques existantes. En tant que tel, il reflétera les pratiques et les priorités culturelles d'une nation, son parcours historique, ses valeurs et ses façons d'aborder les problèmes de politique nationale et de provoquer des changements. Pour être efficace et convaincant, le cadre politique devra relier la politique d'EPPE à la stratégie globale de développement économique et social du pays. Un système d'EPPE efficace repose sur une déclaration d'intention nationale forte. Un ensemble cohérent de politiques intégrées concrétisant cette intention constitue le cadre politique.

## 10.1 Enquêtes sur le cadre politique

---

### décrire

- » Quels sont les acteurs organisationnels concernés par l'EPPE - y compris les organisations gouvernementales traditionnelles, les organisations de soutien, les prestataires de services ou d'autres organisations de parties prenantes - qu'ils soient publics, à but non lucratif ou privés ?
-

---

## évaluer

- » En quoi les politiques existantes sont-elles en conflit les unes avec les autres ? En quoi facilitent-elles ou entravent-elles la construction d'un système intégré d'EPPE ?
  - » Les politiques pertinentes dans tous les autres domaines pertinents tels que la fiscalité et les recettes, la réglementation, les finances et la responsabilité ont-elles été examinées pour en assurer la cohérence ?
  - » Où se situent les lacunes dans la couverture des politiques ? Comment les politiques devront-elles être ajoutées, modifiées ou supprimées ?
  - » Quels sont les points forts et les points faibles des politiques actuelles ? Quelles sont les faiblesses communes à éviter dans l'élaboration de nouvelles politiques ? Dans quels domaines précis les politiques existantes ont-elles échoué à l'égard des enfants et des familles et quels sont les enfants et les familles qui ont été insuffisamment reconnus et mal desservis par les politiques ?
  - » Comment ces politiques sont-elles mises en œuvre et par qui ? Fournissent-elles des mécanismes pour assurer leur mise en œuvre/sont-elles appliquées ?
  - » Y a-t-il des politiques existantes concernant l'élaboration et le changement des politiques gouvernementales ou concernant les informations personnelles qui limitent et restreignent les processus par lesquels la politique d'EPPE peut être modifiée ?
-

---

## **référence**

- » Existe-t-il des politiques nationales ou internationales qui peuvent servir de modèles pour l'élaboration de politiques ?
  - » Où peut-on rencontrer des obstacles et des freins au changement de politique ?
-

---

## plan et conception

- » À quoi ressemblerait une politique nationale globale idéale (c'est-à-dire une politique cadre) pour l'EPPE ? Construire une (des) nouvelle(s) politique(s) cadre(s).
  - » Comment la ou les politiques d'EPPE construites s'articulent-elles avec les politiques de développement économique et social du pays en général et les soutiennent-elles ?
  - » Quels processus seront utilisés pour remanier les politiques existantes afin de les aligner sur les politiques d'EPPE élaborées ? Comment les politiques contradictoires seront-elles abrogées ?
  - » Où l'adhésion des principales parties prenantes sera-t-elle nécessaire et par quel processus sera-t-elle obtenue ?
  - » Comment le public sera-t-il informé et comment participera-t-il à l'élaboration du cadre politique construit en matière d'EPPE ?
  - » Dans quelle mesure le cadre politique est-il flexible par rapport aux besoins et orientations imprévus et adaptable aux besoins régionaux ou autres besoins localisés ? Les politiques devront-elles être différentes selon les régions ou refléter les héritages culturels ?
  - » Dans quelle mesure le cadre politique accorde-t-il la priorité à la collecte, à la mesure et à l'évaluation des données ?
  - » Ce cadre est-il cohérent avec le contenu des autres cadres ?
-





## 11. Cadre de programme

**L**e cadre de programme de l'EPPE définit la portée, l'objectif, le contenu et la conception des services intégrés dans un système d'EPPE cohérent et multisectoriel. Le cadre définit effectivement ce qui sera fourni et la manière dont il sera fourni à qui. Il montre comment les services d'EPPE constituent un ensemble complet, intégré et continu, de la préparation des parents à l'école primaire. Les enfants de 0 à 8 ans ont des besoins interdépendants - leurs liens familiaux, leur nutrition, leur santé quotidienne, leur éducation et leurs besoins de stimulation cognitive précoce constituent essentiellement un besoin intégré et indifférencié. L'objectif global du CCS est de mettre en place un système qui garantisse que, dès le début du développement des jeunes enfants, tous ces besoins soient satisfaits en concertation et de manière continue et régulière. Le cadre de programme doit produire un système qui a la capacité d'atteindre cet objectif et de répondre à ce besoin synthétique.

En fin de compte, on peut s'attendre à ce que le système d'EPPE conçu soit plus efficace et plus performant parce que de multiples besoins sont ciblés et traités simultanément (c'est-à-dire l'intégration). La résilience du système est assurée si les services catalysent les changements de comportement des principales parties prenantes telles que les parents, les prestataires de soins et les enfants et incitent à une plus grande participation au système.

Le cadre programmatique est la pièce maîtresse ou la clé de voûte d'un système d'EPPE bien conçu. Son principal objectif est de transcender la fragmentation des services qui est le résultat historique de la manière dont les services et les programmes ont vu le jour dans une multitude de missions ministérielles et de domaines d'autorité. Le CCS devra s'inspirer largement de sa déclaration de vision, de ses buts et objectifs, et de ses principes de conception dans la conduite de son travail et elle devra utiliser ces documents comme pierres de touche pour déterminer quand les services existants peuvent être révisés ou réorientés.

Quels services sont généralement considérés comme faisant partie d'un système d'EPPE solide ? Les services intégrés dépendent

de l'âge de l'enfant et comprennent les éléments suivants.

**Avant et après la naissance** : Les soins et l'éducation de la petite enfance commencent par la santé maternelle, l'éducation parentale et l'accouchement médicalement assisté. Les services offerts pendant cette période comprennent généralement une nutrition maternelle appropriée (et des micronutriments), des examens prénataux réguliers et un suivi de la mère et du fœtus, ainsi que d'autres aspects de la santé mentale et physique des futures mères. Des services de formation et de préparation à l'exercice des responsabilités parentales peuvent être disponibles à ce moment-là et se poursuivre pendant les premières années de l'enfant. Les pratiques parentales nourricières sont essentielles pour le développement des jeunes enfants et peuvent être apprises dans le contexte familial et communautaire, complétées par des conseillers formés professionnellement (Engle et al., 2011). Britto et al. (2017) définissent ces services comme des « interventions ... visant à améliorer les interactions, les comportements, les connaissances, les croyances, les attitudes et les pratiques parentales » (p.94). À ce stade, les parents peuvent être informés des services complets d'EPPE qui leur sont proposés ainsi qu'à leur enfant, et des avantages et responsabilités qui leur incombent à cet égard. Une assistance et des soins médicaux appropriés au moment de la naissance, une aide à la mise en place de pratiques d'allaitement et l'enregistrement officiel des naissances sont des conditions essentielles durant cette phase. Les centres de naissance et les hôpitaux peuvent servir de points d'accès logiques aux parents et aux enfants pour les services de santé, de nutrition, d'éducation, de protection de l'enfance et de protection sociale.

**De la naissance à l'école maternelle** : La santé néonatale, les soins continus aux mères et l'accès aux soins de santé pour les nouveau-nés et les jeunes enfants comprennent des contrôles réguliers et des visites à domicile, la surveillance du développement physique et mental (y compris le dépistage des handicaps physiques et des difficultés d'apprentissage) et un régime régulier de vaccination pour prévenir les maladies infantiles. En plus des services de santé, il peut être nécessaire, au cours de cette phase, de créer des environnements de soutien pour les parents, qui peuvent inclure un congé parental, des coopératives de parents et des possibilités de groupes de jeux. Des services adéquats de garde d'enfants, de garderie et de crèche et, plus tard, d'éducation préscolaire, comprenant des possibilités de développement physique précoce, de loisirs, de jeu, d'interaction sociale avec d'autres enfants et de stimulation cognitive, sont essentiels pour les résultats futurs de l'enfant. C'est un secteur de l'EPPE qui est le plus souvent laissé aux familles et un domaine commun où les services d'EPPE accessibles sont souvent négligés.

Certains pays disposent d'une infrastructure bien développée de centres communautaires d'accueil des enfants. D'autres offrent des possibilités par le biais de mécanismes multiples et dispersés. Dans les deux cas, il est essentiel de garantir et de faciliter l'accès aux services de garde d'enfants et d'éducation préscolaire, dans le respect des valeurs sociétales, pour le développement précoce de l'enfant, et cela aura une incidence directe sur le développement futur de l'enfant à l'école primaire. Les centres de garde d'enfants et les établissements préscolaires peuvent être des points d'accès

importants pour les enfants en ce qui concerne l'approvisionnement de services de santé, de nutrition, d'éducation, de protection de l'enfance et de protection sociale.

**De la maternelle à l'école primaire :** L'apprentissage des jeunes enfants est soutenu par l'interaction avec le monde physique et social. Les loisirs, les jeux et l'exercice physique sont essentiels au développement des aptitudes motrices et à la santé physique. L'interaction des enfants avec les autres enfants et les adultes les aide à développer des compétences sociales, l'empathie, le respect des autres et le langage. À l'école maternelle et primaire, les enfants commencent à saisir des concepts de base tels que le comptage, la quantité, l'arithmétique de base et les premières mathématiques, les arts, les sciences naturelles, et le développement du langage comme la compréhension et l'expression orales, la lecture et la compréhension de textes, l'écriture, l'orthographe et les langues secondes. Au cours de cette phase, des soins et des programmes extrascolaires supplémentaires, une alimentation complémentaire à l'école et un suivi continu des soins de santé et de la vaccination sont nécessaires. Les écoles peuvent servir de point d'accès logique à des services intégrés de santé, de nutrition, d'éducation, de protection de l'enfance et de protection sociale.

**Programmes de formation des parents :** Les programmes d'éducation parentale peuvent couvrir un large éventail de sujets, allant des soins à l'éducation, et de la santé à la nutrition, y compris les pratiques d'éducation et les éléments de protection, permettant aux parents de s'attaquer aux problèmes et de coopérer pour éliminer les obstacles au développement global des enfants. Les programmes d'éducation parentale peuvent être dispensés dans des établissements préscolaires, des centres de santé, des centres familiaux, des centres communautaires ou d'autres institutions. Les programmes d'éducation parentale ne sont pas uniquement destinés aux parents, en tant que citoyens, la communauté, les familles peuvent agir comme facilitateurs pour les parents si elles sont impliquées, à différents niveaux, dans l'approvisionnement de l'EPPE.

**Protection de l'enfance :** Ce secteur est généralement dispersé dans différents ministères et institutions, mais il a pour résultat une protection générale des enfants de différents points de vue : juridique, social et émotionnel. Un concept fondamental à garder à l'esprit est que la condition de base pour un développement correct et une éducation efficace est un état de bien-être général et psychologique de l'enfant. Cet ensemble de programmes vise à donner à chaque enfant la condition de base pour le meilleur développement possible. Ces programmes, qui couvrent tout le spectre de l'enfance, de la naissance à l'âge de 8 ans, visent à faire respecter le corps et l'esprit des enfants. La protection juridique commence avec l'enregistrement à la naissance ; d'autres programmes concernent la protection contre la violence (tant à l'égard des enfants que des femmes), l'aide juridique aux enfants dont les parents sont certifiés incapables de s'occuper, les procédures d'adoption. L'interdiction des châtimets corporels, dans le cadre de la CDE, est la base de la protection juridique. La protection sociale implique un large éventail d'actions, allant de l'interdiction du travail des enfants aux programmes d'éducation parentale visant à soutenir le développement de l'enfant. Le développement émotionnel prend rapidement de l'importance dans ce secteur. Il implique des soins et des thérapies

spéciaux pour les enfants victimes de violence ou d'abus ainsi que la protection des enfants contre les traumatismes, la violence, les abus qui pourraient nuire à leur développement cognitif, physique, socio-émotionnel<sup>1</sup>.

**Orphelins et enfants vulnérables** (y compris les enfants atteints du VIH-SIDA) : Ce groupe comprend les enfants touchés par le VIH et le sida et d'autres enfants vivant dans des conditions vulnérables et ne bénéficiant pas de soins et d'un soutien décent. Ce programme doit offrir à ces enfants de meilleures conditions de vie, des thérapies spéciales et une éducation leur permettant de surmonter leur condition ou de vivre une vie décente<sup>2</sup>. Le programme comprend des thérapies (physiques et psychologiques), une éducation, des programmes pour les parents, des soins infirmiers et une vaccination spécifique<sup>3</sup>.

**Enregistrement des enfants à la naissance** : ce programme vise à détecter, arrêter et prévenir le travail des enfants dans les lieux de travail, les situations communautaires et à la maison. Des directives sur la prévention et la détection du travail des enfants doivent être publiées, accompagnées de lois limitant les abus. Les lignes directrices devraient produire des orientations sur les actions de contrôle des lieux de travail par

- » Les inspecteurs du travail,
- » La sensibilisation des employeurs et des travailleurs,
- » La présence de travailleurs sociaux,
- » La présence et reconnaissance officielle des ONG.

Les mêmes actions de contrôle devraient être étendues aux écoles et aux services par le biais des inspecteurs scolaires, des groupes de parents, de la présence et de la reconnaissance formelle des ONGs. L'évaluation des communautés par le biais des conseils communautaires, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des ONGs élargit l'action de ce programme à l'ensemble de la communauté.

Pour que le pays puisse développer ces actions, des ressources humaines et financières doivent être mises en place, ainsi qu'une infrastructure (et des capacités) de gestion, notamment une main-d'œuvre qualifiée en matière de protection de l'enfance dans tous les secteurs concernés, capable de réagir et de fournir des services.

---

1 Child Protection Monitoring and Evaluation Reference Group, *Measuring Violence against Children : Inventory and assessment of quantitative studies* (2014), Division of Data, Research and Policy, UNICEF, New York.

2 Guidance Document. *Developing and Operationalizing a National Monitoring and Evaluation System for the Protection, Care and Support of Orphans and Vulnerable Children Living in a World with HIV and AIDS*. UNICEF Working Paper.

[https://www.unicef.org/aids/files/OVC\\_MandE\\_Guidance\\_FINAL\\_v3.pdf](https://www.unicef.org/aids/files/OVC_MandE_Guidance_FINAL_v3.pdf)

3 UNICEF (2017). *Children and AIDS. Statistical Update*.

<https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/11/HIVAIDS-Statistical-Update-2017.pdf>

Tout au long de ces phases, de 0 à 8 ans, un solide système d'EPPE garantit les droits de l'enfant et les protections sociales. Les services de protection de l'enfance commencent par la protection contre la violence domestique (des enfants et des femmes), l'interdiction du travail des enfants, ainsi qu'une programmation sociale et émotionnelle spéciale pour les enfants qui sont victimes de violence, d'abus, ou de bouleversements structurels et civils dus à des conflits civils et à des catastrophes naturelles. Les besoins en matière de services de protection peuvent être identifiés et mis en œuvre par l'intermédiaire de divers points d'accueil, tels que les garderies, les centres de santé communautaires et les hôpitaux, les écoles pré-primaires, les écoles primaires et d'autres bureaux gouvernementaux locaux. La protection sociale consiste à détecter et à répondre aux besoins spéciaux qu'un enfant puisse avoir en raison de handicaps physiques et d'apprentissage, de problèmes de santé mentale ou de pauvreté systémique. Les familles pauvres avec enfants peuvent avoir besoin de services alimentaires, de logements publics et d'autres transferts d'argent pour assurer les soins de base, l'habillement et d'autres besoins matériels.

## 11.1 Enquêtes sur le cadre de programme

---

### décrire

- » Quels sont les services d'EPPE actuellement disponibles, à qui et dans quelles conditions ?
  - » Quel est le coût des services actuels et comment est-il payé ?
  - » Quelles sont les lacunes des services ou où (et de quelle manière) les services sont-ils insuffisants en termes de disponibilité ?
  - » Ces services sont-ils intégrés entre et au sein des secteurs ?
  - » Les services sont-ils séparés en fonction du niveau de revenu, de l'héritage ethnique ou du statut de handicap, ou les enfants sont-ils regroupés de manière hétérogène ?
-

---

## évaluer l'accès

- » Tous les enfants sont-ils servis de la même façon ? Où sont les lacunes ? Ou de quelle manière les enfants ne sont-ils pas atteints ou couverts par les services ?
  - » La gamme complète des âges, de 0 à 8 ans, est-elle couverte en permanence ?
  - » Les enfants de tous les héritages ethniques, races, religions ou origines linguistiques sont-ils couverts de la même manière ?
  - » Toutes les régions et localités du pays sont-elles desservies ?
  - » Les filles peuvent-elles accéder aux mêmes services que les garçons, de manière constante et sans difficulté ?
  - » Les enfants handicapés ont-ils un accès égal aux services et des aménagements sont-ils disponibles en cas de besoin ?
  - » Les enfants riches et pauvres sont-ils servis de la même manière ?
  - » Quels enfants/familles n'ont actuellement pas accès à (certains) services ?
  - » En quoi l'accès diffère-t-il selon les caractéristiques des enfants et des familles ? Où se situent les lacunes ?
-

---

## analyser la qualité

- » Comment la qualité est-elle définie et mesurée dans le contexte de chaque secteur de services d'EPPE (tant pour le contenu que pour la prestation des services) ? Ces définitions actuelles existent-elles et des informations sont-elles disponibles sur les niveaux de qualité ?
- » Comment les définitions et les mesures actuelles de la qualité doivent-elles être modifiées et améliorées ? Quelles normes de qualité doivent être mises en place ou relevées et comment ?
- » Compte tenu des questions de qualité ci-dessus, quel est le niveau de qualité global des services actuels ?
- » Comment la qualité des services varie-t-elle dans et entre les secteurs de l'EPPE ?
- » Quels sont les services spécifiques dont la qualité est déficiente et en quoi sont-ils déficients ?
- » La qualité des services diffère-t-elle en fonction du milieu ou d'autres caractéristiques de l'enfant ou de la famille ?
- » Où et comment l'ensemble des services d'EPPE actuels répondent-ils ou non à la vision et aux objectifs définis par le CCS ?
- » Où et comment les services spécifiques d'EPPE répondent-ils ou non aux principes et critères de conception développés par le CCS ?

---

## référence

- » Quels sont les points de référence qui existent au niveau international pour les objectifs, la vision et les principes de conception de l'EPPE et qui peuvent être utiles pour la conception de programmes dans un pays ?
  - » Quelles définitions et mesures de la qualité du contenu et de la prestation des services sont disponibles au niveau international et national et peuvent être comparées ?
  - » Existe-t-il des services disponibles au niveau international et national qui sont exemplaires et qui peuvent servir de modèles pour la création et la conception de nouveaux services ou pour la révision de services existants ?
  - » Dans quels secteurs et pour quelles tranches d'âge les services sont-ils les mieux développés et où la couverture des enfants est-elle la plus élevée ? Quelles leçons peut-on tirer de ces cas pour ce qui est possible à l'intérieur du pays ?
-



---

## plan et conception

- » Quels nouveaux services devront être ajoutés ? Où les services actuels peuvent-ils être adaptés et repensés pour répondre à la vision, aux objectifs et aux principes de conception de programme ? Où les services actuels devraient-ils être étendus ou élargis ?
  - » Comment les services peuvent-ils être intégrés ou regroupés au sein des secteurs et entre eux de manière à répondre aux besoins et aux préférences des familles tout en réalisant d'éventuelles économies de coûts ?
  - » Comment les services peuvent-ils être fournis de manière à encourager les parents et les enfants à s'inscrire à d'autres services, ce qui favoriserait une participation globale à l'EPPE ?
  - » Comment les services peuvent-ils différer selon les régions, les besoins et les caractéristiques des familles, ou refléter de manière appropriée les différents héritages culturels au sein du pays ?
-



## 12. Cadre financier

**L**e cadre financier évalue l'étendue du financement qui sera nécessaire et identifie d'où et comment ces fonds proviendront. Il peut s'agir des budgets des gouvernements nationaux et régionaux, de nouvelles sources de revenus publics, de sources privées et non gouvernementales, de l'allègement de la dette et des agents de financement internationaux. Le cadre doit examiner comment ces sources de financement sont prévisibles, durables et abordables.

Les finances peuvent être considérées comme le plus grand obstacle à la mise en place de systèmes nationaux d'EPPE, mais c'est souvent la fragmentation de l'autorité entre des acteurs disparates et la fragmentation des programmes qui posent des problèmes encore plus importants. Si ces problèmes sont résolus, des économies seront réalisées et les sources de revenus pourront être réorientées. Ainsi, le système de financement doit tenir compte des économies de coûts directs et indirects pour la société et des économies budgétaires qui découleront d'un système d'EPPE durable et résistant. Ces ressources peuvent être calculées en pourcentage du PIB d'un pays afin d'avoir une idée de l'engagement budgétaire opérationnel d'un pays en faveur de l'EPPE et de comparer cet engagement à celui de pays comparables. Selon les critères internationaux élaborés par les experts de l'EPPE, au moins 1 % du PIB devrait être consacré à l'éducation pré-primaire et 0,5 % à la santé et aux soins des enfants et des mères, ce qui est le minimum requis pour garantir la durabilité, l'équité et la qualité des services. Ces critères peuvent ou non être adaptés aux besoins et aux situations de certains États membres, mais le niveau global d'engagement des ressources sociétales est une question qui mérite d'être examinée.

Lors de la création du cadre financier, un certain nombre d'analyses financières devront être menées. Tout d'abord, il faut examiner les dépenses globales et courantes par source de financement de l'EPPE. Il faudra pour cela examiner les dépenses dans les budgets nationaux, dans les administrations régionales ou municipales, et pour les entités à but non lucratif et du secteur privé. Deuxièmement, le coût du programme de services d'EPPE proposé devra être estimé. Troisièmement, des analyses financières devront être menées

pour examiner les domaines possibles de compensation des coûts grâce aux économies réalisées, les augmentations de revenus à l'avenir suite à la mise en place de l'EPPE, et les nouvelles sources de revenus/financement possibles, comme les ONGs, les organisations internationales, l'aide aux pays et l'éventuel allègement de la dette. Ces analyses peuvent être menées de différentes manières en fonction des pratiques budgétaires de chaque État membre, mais une planification financière saine sera nécessaire pour garantir la viabilité du système d'EPPE et comprendre les obstacles financiers pratiques.

Le cadre financier devrait également envisager l'allocation de ressources aux différentes composantes du système d'EPPE. L'analyse des dépenses actuelles peut servir de référence pour l'allocation actuelle, mais il est probable qu'une réaffectation entre les fonctions de l'EPPE sera nécessaire pour la mise en place du système.

Le cadre financier a le pouvoir de concrétiser le système d'EPPE proposé dans le cadre de programme. Sans une planification et des options financières solides, le cadre programmatique ne peut être réalisé. Le cadre peut présenter diverses options et scénarios, compte tenu des prévisions et projections financières, à l'attention des décideurs politiques. Il faut garder à l'esprit que le cadre est une proposition d'allocation des ressources de la société qui contient des analyses pour étayer cette proposition. Pour influencer les législateurs dans l'allocation réelle des ressources gouvernementales, le cadre peut également aborder la manière dont l'EPPE doit servir de stratégie importante dans les plans de développement économique et social globaux du pays.

## 12.1 Enquêtes sur le cadre financier

---

### décrire

- » Comment les dépenses actuelles peuvent-elles être identifiées à travers les lignes budgétaires et les organisations traditionnelles pour obtenir une image complète et précise du coût pour la société de l'état actuel des services de l'EPPE ou de leur absence ?
  - » Plus précisément, quelles sont les ressources actuellement dépensées par les gouvernements (à tous les niveaux) pour quelles formes spécifiques de services d'EPPE ? Quelles formes d'aide ou de financement international sont actuellement utilisées ? Quelle est la contribution financière des employeurs à l'EPPE en termes d'avantages sociaux et dans quelle mesure l'EPPE est-elle assurée ? Sous quelles autres formes les entreprises privées contribuent-elles ? Comment les organisations à but non lucratif (et caritatives) contribuent-elles à l'EPPE ? Estimez la somme totale en valeur financière des dépenses actuelles de l'EPPE par secteur de l'EPPE.
-

---

## évaluer

- » Quelle part de l'estimation budgétaire est malléable ou disponible pour être réorientée vers de nouvelles priorités ?
  - » Quelles sources de financement supplémentaires pourraient devenir disponibles ou être mises à disposition pour l'EPPE ? Où pourraient-elles être trouvées ?
  - » Peut-on raisonnablement s'attendre à des économies en fournissant des services multiples autour de points d'entrée spécifiques du système d'EPPE ? Quelles ressources ces économies pourraient-elles libérer pour de nouvelles priorités ?
  - » Quel est le coût estimé du nouveau système d'EPPE proposé (construit) ? Quel est le déficit existant et comment pourrait-il être comblé ?
-

---

## référence

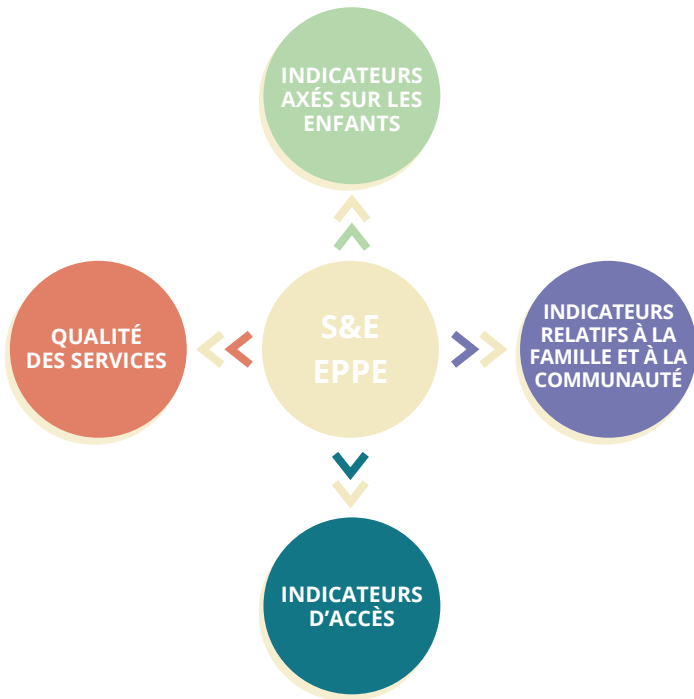
- » Comment les dépenses courantes consacrées à l'EPPE dans un pays se comparent-elles à celles de pays similaires en pourcentage du PIB ?
  - » Quelles approches de financement exemplaires peut-on identifier au sein d'un pays ou au niveau international et qui peuvent servir de modèles à adapter ou à développer ?
-

---

## plan et conception

- » Comment peut-on développer une source ou un système de financement fiable - qui peut faire appel à de multiples flux de revenus et à des formes de contrôle des coûts - qui puisse fournir une base financière stable au système d'EPPE ? Décrivez comment ce système modèle pourrait fonctionner. Comment ce modèle fonctionne-t-il dans le cadre des stratégies/plans et objectifs de développement économique et social du pays (ou comment peut-il les utiliser) ?
  - » Le système financier modèle promeut-il et récompense-t-il un comportement organisationnel qui renforce l'intégration et les synergies organisationnelles dans la prestation de services entre les secteurs ?
  - » Comment le financement peut-il être utilisé comme un levier pour une participation durable et complète des personnes desservies par le système d'EPPE ?
  - » Des ressources de soutien adéquates sont-elles en place pour construire un système financier stable pour l'EPPE ? Quelles sont les données actuellement collectées sur le financement et comment ces sources doivent-elles être augmentées ? Quels systèmes d'information doivent être mis en place pour gérer de manière adéquate les ressources, les dépenses et les coûts ? Quelles autres ressources seront nécessaires pour effectuer les projections et analyses financières requises ? Comment ces ressources peuvent-elles être mises en place ? Comment un système financier solide peut-il susciter la confiance et garantir la responsabilité ?
  - » Dans quelle mesure ce cadre est-il flexible par rapport aux besoins et orientations imprévus et adaptable aux besoins régionaux ou autres besoins localisés ?
  - » Ce cadre prévoit-il des ressources financières pour la collecte de données, le suivi et l'évaluation ?
  - » Ce cadre est-il cohérent avec le contenu des autres cadres ?
-

Figure 3 : Le système de Suivi et Évaluation de l'EPPE





## 13. Monitoring and evaluation framework

**L**e cadre de Suivi et d'Évaluation (S&E) décrit le plan de la manière dont les données seront systématiquement collectées, analysées et interprétées de manière à répondre aux besoins de responsabilisation et d'amélioration du programme. Le suivi peut être défini comme « la collecte continue et systématique d'informations pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, les résultats et les impacts », tandis que l'évaluation est « l'évaluation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats, dans le but de déterminer la pertinence et la réalisation des objectifs, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du développement ». Ces deux déclarations impliquent que le cadre de suivi et d'évaluation devrait contenir les grandes lignes d'un plan sur la manière dont cela sera effectué systématiquement, par quels moyens, par qui, à quelle fréquence et à quelles fins (par exemple, responsabilité, durabilité, amélioration des services, comptabilité analytique, etc.).

Le cadre devrait énoncer un ensemble global et intégré d'objectifs et de buts du système d'EPPE, de manière mesurable. Un ensemble de mesures ou d'indicateurs de base devrait être proposé pour fournir des informations aux décideurs politiques, au public et aux prestataires de services sur les progrès réalisés et les domaines dans lesquels les progrès ne sont pas encore observables. Une telle conception, organisée selon divers types et objectifs d'indicateurs, est présentée dans la figure 3.

Il existe un certain nombre d'indicateurs reconnus au niveau international qui se rapportent à l'entreprise de l'EPPE et beaucoup d'autres peuvent être identifiés dans les systèmes d'évaluation comparative des pays ayant des systèmes plus avancés. L'une de ces ressources développées par l'UNESCO est l'HECDI. Cet indice comprend un panier d'indicateurs couvrant tout le spectre de l'EPPE. Son guide technique est inclus en annexe, et il devrait être sérieusement considéré comme un certain nombre d'avantages liés à l'adoption d'indicateurs ou de systèmes d'indicateurs déjà testés, validés et acceptés. En outre, le Le référentiel pour mesurer le développement de la petite enfance dans les pays à faibles et moyens

revenus (Fernald, Prado et al., 2017), parrainé par la Banque Mondiale, constitue un excellent recueil de ressources. En bref, une combinaison de mesures standardisées et de mesures propres à la conception des États membres sera nécessaire.

Il faudra pour cela élaborer une forme de système de données organisé qui permettra aux parties prenantes de déterminer la couverture des participants admissibles (par exemple, qui est laissé de côté ?) au fil du temps et le degré de participation des personnes à des services spécifiques du système d'EPPE, de sorte que les effets du programme puissent être associés aux taux de participation. Les concepts clés, les produits et les résultats devront être définis de manière à permettre une mesure valide et fiable. Le plan de S&E n'a pas besoin d'entrer dans les détails à cet égard, mais il devrait discuter de ces questions ; il faut absolument établir un calendrier de rapports réguliers et de possibilités de discussion. Les questions relatives à l'utilisation des informations basées sur la recherche et l'évaluation par les administrateurs et les concepteurs de programmes, les utilisateurs et les décideurs politiques ne sont pas nouvelles. En fin de compte, les connaissances basées sur les données et la recherche doivent concurrencer avec succès les autres sources d'information dans la prise de décision humaine. Un examen complet de ce sujet dans le contexte des soins de santé suggère que des facteurs tels que le moment de la disponibilité des résultats, la pertinence par rapport aux problèmes rencontrés et les collaborations réelles entre les chercheurs (ou les évaluateurs ou d'autres universitaires) et les décideurs politiques ou d'autres décideurs augmentent l'utilisation (Oliver, Invar et al., 2014).

## 13.1 Enquêtes sur le cadre de suivi et d'évaluation

---

### décrire

- » Quel est l'état actuel de la collecte de données, du S&E dans les domaines liés à l'EPPE, tels que menés par toute entité (gouvernementale ou non gouvernementale) dans le pays ? Quelles sont les activités entreprises, à quelles fins, et comment les informations sont-elles utilisées, par qui ? En quoi ces pratiques diffèrent-elles d'un secteur de services d'EPPE à l'autre ?
- » Lesquels de ces projets nationaux ou internationaux peuvent être facilement utiles pour la conception et la planification des systèmes d'EPPE ?
- » Quelles sont les politiques et les lois en vigueur en matière de collecte et de stockage des données, de suivi et d'évaluation, et d'utilisation de ces données pour l'amélioration des programmes, la responsabilisation et la prise de décisions ?
- » Comment la collecte de données, le suivi et l'évaluation sont-ils actuellement financés et combien sont-ils dépensés ?

---

### évaluer

- » Comment les formes existantes de collecte de données, de suivi et d'évaluation peuvent-elles être adaptées ou utilisées pour l'EPPE ? Où ces pratiques existantes sont-elles fortes et faibles ? Quelles sont les lacunes des pratiques actuelles ?
  - » Quelles sont les compétences et les capacités techniques des concepteurs, des prestataires de services et des autres parties prenantes qui doivent être renforcées pour garantir l'intégrité de la collecte des données et leur utilisation dans la conception et l'amélioration des programmes ? Comment ce renforcement des capacités sera-t-il assuré ?
  - » Existe-t-il une organisation logique ou un ensemble d'organisations possibles au sein ou en dehors du gouvernement qui peuvent servir de siège à l'activité de S&E ou cette activité devrait-elle être répartie ?
  - » Les cadres (dont il a été question précédemment) comprennent-ils un accent et un niveau de détail appropriés sur la manière dont le S&E seront intégrés ? Les buts et objectifs du système d'EPPE sont-ils mesurables et appropriés du point de vue du S&E ?
-

---

## référence

- » Quelles approches exemplaires de S&E peut-on identifier dans un pays ou au niveau international et qui peuvent servir de modèles à adapter ou à étendre ?
  - » Quelles sources existantes d'indicateurs nationaux ou internationaux (par exemple, le HECDI) ou de normes pour l'élaboration de ceux-ci peuvent être identifiées comme modèles et utilisées ?
  - » Quels sont les processus de conception et de mise en place d'une activité de S&E existant dans le pays ou au niveau international qui peuvent être adaptés et utilisés comme modèles ?
-

---

## plan et conception

- » Quelles sont les principales questions concernant le fonctionnement et la mise en œuvre d'un système d'EPPE auxquelles une activité de S&E nouvellement conçue devrait idéalement répondre ?
  - » Quelles sont les principales priorités en termes de capacité et de fonction de l'activité de S&E ? Ces priorités comprennent-elles : le respect des lois et des règlements, le suivi de la participation de chaque enfant au fil du temps, la mesure des progrès et des résultats des enfants, l'évaluation de la qualité des services fournis, l'évaluation des performances des prestataires de services, l'évaluation des objectifs d'équité, la mesure des progrès dans la mise en œuvre du système d'EPPE dans tout le pays, l'évaluation de la réalisation des objectifs et des étapes, l'évaluation des résultats globaux utiles aux décideurs politiques ?
  - » Comment l'activité de S&E peut-elle promouvoir l'amélioration continue du programme et des services d'EPPE ainsi qu'une gestion et une prise de décision fondées sur des données probantes ? Quelles mesures peuvent être prises dans la conception du programme d'EPPE pour garantir que l'activité de S&E est utile et utilisée par les gestionnaires, les décideurs et les responsables politiques ?
  - » Quels processus de planification, politiques, pratiques et dispositions organisationnelles doivent être mis en place pour garantir qu'une activité de S&E de haute qualité est conçue et mise en œuvre ?
  - » Quelles mesures de protection doivent être mises en place pour garantir la confidentialité, la protection de la vie privée, la qualité et l'intégrité des données ?
  - » Comment les valeurs et les différences culturelles doivent-elles influencer les approches de collecte de données, de S&E ? Comment le S&E peuvent-ils être utilisés pour garantir l'équité de l'accès et des résultats ?
  - » Comment établir un contact collaboratif régulier entre les concepteurs de programmes, les prestataires de services, les décideurs, les responsables politiques, les évaluateurs, les chercheurs et d'autres experts afin d'améliorer en permanence l'activité de S&E et le système d'EPPE dans son ensemble ?
  - » Ce cadre est-il cohérent avec le contenu des autres cadres ?
-



## 14. Contexte culturel

Toutes les cultures valorisent à leur manière la croissance et le bien-être de la petite enfance. Pourtant, comme le montre l'étude « Investir à l'encontre des faits », ce qui pourrait être considéré comme une norme culturelle universelle ne se traduit pas facilement dans la pratique ou dans des systèmes de soins et d'éducation efficaces. Les soins et l'éducation de la petite enfance occupent une place importante et résolue dans les cultures nordiques, et ce, tant à l'époque des pays moins riches qu'à celle des pays plus riches. Cette priorité et cette détermination ont, à leur tour, donné lieu au type d'indicateurs de haute performance dont il est question dans la section suivante. En outre, certains pays dont les produits nationaux sont plus modestes consacrent des efforts et des ressources considérables à l'EPPE, alors que les pays plus riches ne le font pas.

Outre le financement, les traditions culturelles, les systèmes de valeurs et les antécédents historiques jouent un rôle important dans la manière dont les pays conçoivent et mettent en œuvre les systèmes d'EPPE (Britto et Engle, 2015), notamment en ce qui concerne la mesure dans laquelle on compte sur les entités publiques et privées pour combler le manque de services et la mesure dans laquelle les besoins des groupes par rapport aux choix et préférences individuels sont respectés. Tous les systèmes d'EPPE doivent garantir un niveau de base de services et une approche intégrée, coordonnée et holistique pour tous les enfants. Il ressort clairement de la trajectoire des politiques nationales et du consensus international que c'est bien là la tendance. Toutefois, les systèmes d'EPPE doivent pouvoir s'adapter aux différences culturelles entre les pays et au sein de ceux-ci, ainsi qu'aux différences au sein des sous-populations culturelles. La manière dont ce prototype est rendu opérationnel dans chaque pays est dans une large mesure un phénomène culturel.

Plus qu'un « cadre » en soi, le contexte culturel offre l'occasion de réfléchir aux valeurs de la société et aux moyens habituels de résoudre les problèmes. Il reconnaît qu'il existe de multiples façons de mettre en place un système d'EPPE solide pour tous les enfants. La culture joue un rôle central dans la formation de ces différences, elle peut exclure certaines voies, mais elle n'exclut pas la possibilité de réussir la mise en

place d'un système d'EPPE pour tous les pays et dans un État membre spécifique.

Dans cette optique, le contexte culturel donne à réfléchir aux valeurs communes de la société concernant le système politique et la manière dont les sociétés distribuent les ressources, aux phénomènes culturels qui façonnent la compréhension collective des voies de la réussite dans la vie des individus, ainsi qu'aux différences et points de vue régionaux et ethniques.

## 14.1 Cultural context probes

---

### décrire

- » Quelles sont les sous-populations ethniques, raciales, linguistiques, régionales, religieuses, culturelles ou autres qui existent dans le pays et dont les besoins, les valeurs et les pratiques devraient être honorés et reconnus dans la conception et le fonctionnement du système d'EPPE ? Construire un énoncé du contexte culturel de ces besoins, etc.
- 

### évaluer

- » Quel niveau de priorité sera accordé à la diversité et à l'équité de l'accès et des résultats dans la conception et la mise en œuvre/le fonctionnement du système d'EPPE ? Comment ce niveau de priorité sera-t-il mis en œuvre dans le processus de conception et intégré dans les caractéristiques spécifiques de la conception qui affectent les expériences des enfants (par exemple, le regroupement hétérogène des enfants) et les politiques et pratiques du système ?
  - » Quelles autres circonstances particulières, traditions et précédents historiques doivent être reconnus et intégrés dans le développement du système d'EPPE dans son ensemble ?
- 

### référence

- » Quelles pratiques exemplaires en matière d'équité et de diversité culturelle peut-on identifier dans un pays ou à l'échelle internationale et qui peuvent servir de modèles à adapter ou à reproduire ?
-



---

## plan et conception

- » Comment d'autres points de vue seront-ils représentés et entendus dans le processus de conception et de mise en œuvre du système d'EPPE ?
- » Comment les différences culturelles peuvent-elles être considérées comme des atouts dans la création d'un consensus sociétal, la conception et la mise en œuvre du système et comme des opportunités pour assurer l'efficacité de ce système ? Comment cette approche peut-elle être utilisée dans la construction des cadres précédemment évoqués et dans la conception du système d'EPPE ?
- » Dans quelle mesure le système d'EPPE conçu respecte-t-il la capacité d'adaptation aux besoins des sous-populations, des régions ou d'autres groupes locaux ?
- » Comment les processus de collecte, d'analyse et d'évaluation des données seront-ils utilisés pour suivre les objectifs et les priorités en matière d'équité et de diversité ?
- » Comment les valeurs et les différences culturelles peuvent-elles être reconnues dans les approches de collecte de données, de suivi et d'évaluation ?
- » Ce contexte est-il reconnu dans le contenu des autres cadres ?



## Annexe : tableau d'exemples de programmes communs de l'EPPE

Santé

Nutrition

Éducation

Protection de l'enfance

La protection sociale

Garde d'enfants

## Santé

- » Soins prénataux/anténataux, néonataux, obstétriques, postnataux, physiques et mentaux pour les femmes
- » Soins obstétriques et néonataux pour les grossesses difficiles/à risque
- » Assistance qualifiée à l'accouchement
- » Enregistrement des naissances
- » Visites à domicile dans le domaine des soins de santé
- » Promotion, éducation ou soutien à l'allaitement maternel
- » Désaccoutumance au tabac, interventions en matière de drogue et d'alcool pour les parents
- » Programmes de cautionnement précoce
- » Programmes de prévention des grossesses précoces
- » Soins pédiatriques pour les enfants
- » Soins de santé mentale pour les enfants
- » Programmes complémentaires de soins médicaux pour les enfants handicapés
- » Programmes de vaccination des enfants
- » Traitement de la malnutrition chez les enfants
- » Traitements vermifuges
- » Programmes d'hygiène et d'assainissement pour la prévention de la transmission des maladies
- » Programmes de dépistage médical et de santé mentale
- » Services de dépistage et d'intervention pour les enfants présentant des retards de développement ou des handicaps

- » Programmes de prévention, de réduction et d'éradication des maladies
- » Promotion des soins de santé et campagnes de sensibilisation
- » Éducation à la santé et formation aux soins préventifs pour les parents et les enfants
- » Programmes de prévention de la grossesse pour les jeunes adultes
- » Prévention de l'exposition à des toxines telles que le plomb, le mercure, les pesticides et les polluants
- » Prévention de la pollution de l'air intérieur et extérieur
- » Aide à l'accès aux services de soins de santé

## Nutrition

- » Supplémentation en nutriments multiples et micronutriments pendant la grossesse
- » Supplémentation en nutriments multiples et micronutriments chez les enfants
- » Aide alimentaire supplémentaire pour les enfants
- » Aide alimentaire supplémentaire pour les femmes enceintes
- » Programmes d'éducation et de formation à la nutrition pour les parents et les enfants
- » Prévention et traitement de la malnutrition aiguë

## Éducation

- » Programmes d'école maternelle, de crèche, de jardin d'enfants, de démarrage précoce
- » Programmes de lecture précoce et de langues
- » École primaire
- » Programmes de jour prolongé
- » Programmes d'éducation extrascolaire et communautaire
- » Programmes d'éducation complémentaire pour les enfants ayant des besoins particuliers
- » Programmes d'éducation complémentaire pour les enfants défavorisés
- » Services complémentaires pour les enfants présentant des retards de développement ou des handicaps
- » Programmes d'enseignement privé ou à domicile

## Protection de l'enfance

- » Enregistrement des naissances
- » Services de lieux sûrs
- » Interventions visant à prévenir la maltraitance des enfants
- » Violence familiale, prévention des abus et programmes d'intervention
- » Programmes et services de prévention et de traitement de la violence à l'égard des femmes
- » Protection et services d'aide juridique pour les enfants et les femmes
- » Services de protection de l'enfance et de l'enfance maltraitée
- » Placement en famille d'accueil pour les enfants déplacés
- » Services d'adoption
- » Prévention du travail des enfants
- » Programmes pour les enfants placés en institution
- » Services médicaux et de santé mentale pour les enfants maltraités

## La protection sociale

- » Programmes de transfert conditionnel/inconditionnel en espèces et en nature
- » Programmes de revenus complémentaires
- » Logement et programmes d'hébergement
- » Programmes de chauffage et d'électricité supplémentaires
- » Programmes pour les familles de travailleurs migrants
- » Services et programmes pour les immigrants/réfugiés
- » Services aux familles déplacées
- » Services de gestion des urgences
- » Services de santé mentale pour les enfants
- » Services pour les enfants handicapés/ayant des besoins particuliers
- » Eau potable, hygiène et services d'assainissement
- » Protection de l'environnement et prévention de l'exposition aux polluants et aux toxines
- » Programmes de sécurité publique pour les enfants



## Garde d'enfants

- » Garde d'enfants informelle, baby-sitting ou éducation d'enfants dans la famille élargie
- » Centres et programmes/services de garde d'enfants, de jour ou d'après-scolaire
- » Programmes et groupes de garde d'enfants au niveau de la communauté, de la maison ou du quartier
- » Coopératives de parents
- » Groupes de jeu et programmes et services de loisirs
- » Programmes de stimulation supplémentaires pour la jeunesse
- » Programmes culturels ou religieux pour les jeunes enfants

## References

Baker-Henningham, H. et F. López Bóo (2010). « Early childhood stimulation interventions in developing countries : a comprehensive literature review. »

Banque Mondiale (2014). « Stepping up early childhood development : investing in young children for high returns. Disponible sur <http://documents.worldbank.org/curated/en/868571468321240018/pdf/92988-REVISED-PUBLIC-WB-ECD-Mar2016-ENG-v2-web.pdf>.

Banque Mondiale (2016). Developing Quality Standards for ECCE in Seychelles. Disponible sur <http://pubdocs.worldbank.org/en/673281485965596864/Developing-Quality-Standards-for-ECCE-in-Seychelles-ELP-Virtual-Event.pdf>.

Barnett, W. S. et L. N. Masse (2007). « Comparative benefit–cost analysis of the Abecedarian program and its policy implications. » *Economics of Education Review* 26(1) : 113-125.

Barnett, W. S. et M. Nores (2015). « Investment and productivity arguments for ECCE. » *Investing against Evidence* : 73.

Boqvist, A. K. H. (2015). « The Ombudsman for Children in Sweden. » <https://www.barnombudsmannen.se/om-webbplatsen/english/>

Britto, P. R. et P. Engle (2015). « Parenting education and support : maximizing the most critical enabling environment. » *Investing against Evidence* : 157.

Britto, P. R., S. J. Lye, K. Proulx, A. K. Yousafzai, S. G. Matthews, T. Vaivada, R. Perez-Escamilla, N. Rao, P. Ip et L. C. Fernald (2017). « Nurturing care : promoting early childhood development. » *The Lancet* 389(10064) : 91-102.

Britto, P. R. et N. Ulkuer (2012). « Child development in developing countries : child rights and policy implications. » *Child development* 83(1) : 92-103.

Britto, P. R., H. Yoshikawa, J. van Ravens, L. A. Ponguta, M. Reyes, S. Oh, R. Dimaya, A. M. Nieto et R. Seder (2014). « Strengthening systems for integrated early childhood development services : a cross-national analysis of governance. » *Annals of the New York Academy of Sciences* 1308(1) : 245-255.

Burger, K. (2010). « How does ECCE affect cognitive development ? An international review of the effects of early interventions for children from different social backgrounds. » *Early Childhood Research Quarterly* 25 : 140-165.

Camilli, G., S. Vargas, S. Ryan et W. S. Barnett (2010). « Meta-analysis of the effects of early education interventions on cognitive and social development. » *Teachers college record* 112(3) : 579-620.

Carbonell, K. B., R. E. Stalmeijer, K. D. Könings, M. Segers et J. J. van Merriënboer (2014). « How experts deal with novel situations : A review of adaptive expertise. » *Educational Research Review* 12 : 14-29.

Costello, A., S. Peterson, K. Rasanathan, B. Daelmans et R. Bahl (2018). « Where's the leadership ? Future commitments of Unicef and WHO for global child health. » *BMJ* 362 : k3219.

Daelmans, B., M. M. Black, J. Lombardi, J. Lucas, L. Richter, K. Silver, P. Britto, H. Yoshikawa, R. Perez-Escamilla et H. MacMillan (2015). « Effective interventions and strategies for improving early child development. » *bmj* 351 : h4029.

Disch, A. (1999). *Aid Coordination and Aid Effectiveness*. Disponible sur <https://www.norad.no/globalassets/import-2162015-80434-am/www.norad.no-ny/filarkiv/vedlegg-til-publikasjoner/historiske-evalueringsrapporter/1999-8.pdf>.

El Zein, H. L. et M. Chehab (2015). « Young children on the frontline : ECCE in emergency and conflict situations. » *Investing against Evidence* : 119.

Engle, P. L., L. C. Fernald, H. Alderman, J. Behrman, C. O'Gara, A. Yousafzai, M. C. de Mello, M. Hidrobo, N. Ulkuer et I. Ertem (2011). « Strategies for reducing inequalities and improving developmental outcomes for young children in low-income and middle-income countries. » *The Lancet* 378(9799) : 1339-1353.

Fernald, L. C., E. Prado, P. Kariger et A. Raikes (2017). *A toolkit for measuring early childhood development in low and middle-income countries*. Disponible sur <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29000/WB-SIEF-ECD-MEASUREMENT-TOOLKIT.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

Heckman, J. J. (2000). « Invest in the very young. » Chicago : Ounce of Prevention Fund.

Heckman, J. J. (2008). « The case for investing in disadvantaged young children. » *CESifo DICE Report* 6(2) : 3-8.

Heckman, J. J. (2013). *Giving kids a fair chance*, MIT Press.

Hornby, S. et J. Atkins (2008). Collaborative care : interprofessional, interagency and interpersonal, John Wiley & Sons.

IECD (2017). The Republic of Seychelles National Action Plan 2017-2018 Early Childhood Care and Education. Disponible sur [http://www.iecd.gov.sc/download/national-action-plan-ecce\\_-2017-2018/](http://www.iecd.gov.sc/download/national-action-plan-ecce_-2017-2018/)

Jónsdóttir, A. H. et M. Coleman (2014). « Professional role and identity of Icelandic preschool teachers : Effects of stakeholders' views. » *Early Years* 34(3) : 210-225.

Legrand, J.-C., D. Grover et B. S. Schwethelm (2015). « Institutionalization and the early childhood years : perspectives from Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States », In Marope, P. T. M. et Kaga, Y. (eds), *Investing Against Evidence : The Global State of Early Childhood Care and Education*. Paris : UNESCO, 2015, pp 191-2010.

Norell, D., E. Janoch, E. Kaganzi, M. Tolat, M. L. Lynn et E. C. Riley (2017). « Value chain development with the extremely poor : evidence and lessons from CARE, Save the Children, and World Vision. » *Enterprise Development and Microfinance* 28(1-2) : 44-62.

Nores, M. et W. S. Barnett (2010). « Benefits of early childhood interventions across the world : (Under) Investing in the very young. » *Economics of education review* 29(2) : 271-282.

Oliver, K., S. Innvar, T. Lorenc, J. Woodman et J. Thomas (2014). « A systematic review of barriers to and facilitators of the use of evidence by policymakers. » *BMC health services research* 14(1) : 2.

Raikes, A., A. E. Devercelli et T. S. Kutaka (2015). « Global goals and country action : Promoting quality in early childhood care and education. » *Childhood Education* 91(4) : 238-242.

Rao, N. et J. Sun (2015). « Quality early childhood care and education in low-resource level countries in Asia. » *Investing against Evidence* : 211.

Reynolds, A. J. (2000). *Success in early intervention : The Chicago child parent centers*, U of Nebraska Press.

Reynolds, A. J. et J. A. Temple (2008). « Cost-effective early childhood development programs from preschool to third grade. » *Annu. Rev. Clin. Psychol.* 4 : 109-139.

Sall, M. G. (2015). « Child health and nutrition in Africa : issues and challenges in the context of early childhood development. » *Investing against Evidence* : 175.

Schore, A. N. (2015). *Affect regulation and the origin of the self : The neurobiology of emotional development*, Routledge.

Serpell, R. et A. B. Nsamenang (2015). « The challenge of local relevance : using the wealth of African cultures in ECCE programme development. » *Investing against Evidence* : 231.

Shonkoff, J. P. (2015). « The neurobiology of early childhood development and the foundation of a sustainable society. » *Investing against Evidence* : 55.

Shonkoff, J. P., D. A. Phillips et N. R. Council (2000). « The developing brain. »

Spence, M. (2008). « The growth report : Strategies for sustained growth and inclusive development. » *Commission on Growth and Development Final Report*, Washington, DC.

UNESCO (2010). *World Conference on Early Childhood Care and Education Building the Wealth of Nations, Final Report*. Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002136/213673e.pdf>.

UNESCO (2014). « Holistic Early Childhood Development Index (HECDI) Framework : A technical guide. » Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002291/229188e.pdf>.

UNESCO (2015a). *Incheon World Education Forum 2015 Final Report*. Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002437/243724e.pdf>.

UNESCO (2015b). *Les preuves sont là : il faut investir dans l'éducation et la protection de la petite enfance ; état des lieux dans le monde*. Disponible sur <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000248129>.

UNESCO-BIE (2012). *General Education Quality Analysis/Diagnosis Framework (GEQAF)*. Genève : UNESCO-BIE : [http://www.ibe.unesco.org/sites/default/files/resources/geqaf-2012\\_eng.pdf](http://www.ibe.unesco.org/sites/default/files/resources/geqaf-2012_eng.pdf).

UNESCO-BIE (2021). *Holistic ECCE Curriculum Framework*. Genève : UNESCO-IBE.

Van Lancker, W. (2013). « Putting the child-centred investment strategy to the test : Evidence for the EU27. » *European Journal of Social Security* 15(1) : 4-27.

Vandenbroeck, M. (2012). *Ethnic diversity and social inclusion in ECCE in Europe*, Paris, UNESCO.

Vargas-Barón, E. (2009). « Going to scale : Early childhood development in Latin America. » Washington, DC : The RISE Institute.

Vegas, E. et L. Santibáñez (2009). The promise of early childhood development in Latin America, The World Bank.









# SERIE EPPE



Éducation de la Petite  
Enfance



مبي العطاء  
Dubai Cares